

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

DÉCRYPTAGE

Procès : Des caméras autorisées p.5

ATTENTAT DU 14 JUILLET

Le procès retransmis à Nice p.8

DERNIÈRE PAGE

Rencontre avec Eglé, dessinatrice



ALPES-MARITIMES MÉDIATION
Chercheurs de solutions

MAÎTRE BIGAND : AVEC LA MÉDIATION,

Nommée récemment présidente de l'association Alpes-Maritimes Médiation, Guillemette Bigand, avocate au Barreau de Grasse, défend les nombreux avantages de la médiation.

Les médiateurs interviennent pour tenter de résoudre des problèmes dans tous les domaines de la vie professionnelle et de la vie privée : entreprise, immobilier, famille, voisinage, relations avec l'administration.

La médiation peut être conventionnelle (extra-judiciaire) ou judiciaire.

Quel est le rôle d'un médiateur ?

- Un médiateur doit être neutre et impartial. Contrairement au conciliateur, il n'a pas à donner son avis. Il n'a pas à guider les parties vers une solution. Le médiateur doit aider à trouver une solution satisfaisante pour chacune des parties selon une méthode et un processus très structurés. Sa mission essentielle est de faire respecter le cadre de la médiation, c'est-à-dire les règles élémentaires, les principes, notamment la confidentialité des débats qui est un gage de réussite. Il faut que les échanges se fassent, dans la mesure du possible, avec une certaine pondération dans les propos. Au sein d'Alpes-Maritimes Médiation, nous avons le souci de la qualité et de la compétence de nos médiateurs et du respect des règles déontologiques : nous y veillons au moment de leur adhésion et ensuite en leur proposant régulièrement des formations.

Est-ce que vous pouvez nous parler de la méthode ?

- On dit que chaque médiateur a sa méthode, en fonction de sa personnalité et chaque médiateur a sa façon de procéder. La médiation, c'est à la fois la souplesse et la gestion de l'imprévu. On ne sait jamais comment cela va se passer. On amène les personnes à parler de manière authentique. Les grands maîtres de la médiation disent qu'il y a plusieurs méthodes, plusieurs courants. Ici, les médiateurs en général utilisent la méthode Fiutak (du nom de Thomas Fiutak, spécialiste américain de la médiation, ndlr) méthode que l'on applique aussi en négociation "raisonnée". Mais certains médiateurs de notre association n'appliquent pas du tout cette méthode et ce sont d'excellents médiateurs.

Quels sont les taux de réussite ?

- En médiation, on est un peu moins focalisé sur les résultats parce que même si on a l'impression qu'une médiation a échoué, elle fait toujours évoluer les parties vers une solution grâce à la restauration du dialogue. Cela les fait réfléchir. Pour les médiations conventionnelles, les parties ont déjà une démarche volontaire. Dans ces cas-là, on est à peu près à deux tiers de réussite. Pour les médiations judiciaires, c'est un peu plus compliqué. On a à peu près 50% des personnes qui acceptent d'entrer en médiation et sur ces 50%, comme on retrouve la même volonté que pour une



©S.G

Me Bigand est membre de l'association depuis ses débuts et elle en est la présidente depuis le 1^{er} janvier 2022.

médiation conventionnelle, on est là aussi à deux tiers de réussite. C'est plutôt satisfaisant. Quand les parties choisissent la médiation c'est parce qu'elles ont vraiment envie de résoudre le litige, en partenariat avec l'autre et non pas en opposition systématique. Notre rôle est de les accompagner dans cette démarche.

Combien de temps peut durer une médiation ?

- En général, il y a deux réunions, de deux heures environ. C'est à la deuxième réunion, en moyenne trois semaines après, que l'on voit si on peut réellement continuer à discuter ou si les personnes vont rester sur leurs positions. Au premier stade, on pose les problèmes et on voit les questions qui se posent.

Au deuxième stade on demande pourquoi on en est arrivé là, pourquoi il y a cette situation de blocage. Souvent, c'est un problème de communication. Le but principal du médiateur est alors de rétablir une communication directe entre les parties qui se sont éloignées. On met tout cela de côté, on reprend les choses au départ et on les fait parler de leur propre ressenti sur les problèmes et sur les raisons pour lesquelles le problème existe.

Il y a une troisième phase après avoir expliqué le quoi et le pourquoi, il s'agit du comment. "Qu'est-ce que vous proposez ?". Cette troisième phase a lieu lors de la deuxième réunion et on voit s'il y a une véritable volonté de faire des propositions acceptables.

Est-ce que le médiateur peut parfois proposer une solution ?

- Le médiateur ne propose pas de solutions. Il va, par son questionnement, amener les parties à suggérer des solutions. Il faut savoir que la plupart du temps, en médiation judiciaire, les conseils sont présents et leur rôle est très important. Les avocats ont tout avantage à recourir à la médiation. D'abord parce que leur rôle est entier, au niveau des propositions et de la rédaction de l'accord. Ils jouent un véritable rôle d'accompagnement de leurs clients. C'est une démarche différente mais pour laquelle ils gardent toute liberté puisqu'il y a le médiateur, tiers neutre et impartial qui est là pour permettre aux personnes de dialoguer dans un cadre bien défini.

Vous avez un partenariat avec le Barreau de Grasse. Quel est le but de votre permanence à la Maison de l'Avocat ?

- C'est principalement de sensibiliser les confrères sur les intérêts et les atouts d'une médiation. Le principal intérêt, c'est la rapidité. On se donne trois mois pour trouver un accord. Et quand il s'agit d'une médiation judiciaire, c'est renouvelable une fois. Par rapport aux délais judiciaires, c'est une sacrée amélioration. Les avocats ont la possibilité de répondre aux besoins de justice dans un délai court et avec un coût maîtrisé. Ils fidélisent ainsi leur clientèle et je leur dis : "C'est une occasion pour vous de proposer à vos clients une solution rapide, efficace, librement consentie et

DU "COUSU MAIN" POUR LES PARTIES

dans un cadre juridique". Financièrement aussi ils s'y retrouvent, même s'ils pensent que dans une procédure qui dure trois ou quatre ans, la facturation sera plus importante. L'avocat a tout à y gagner : une valorisation de son image et un honoraire fixé de la même manière, notamment en fonction du résultat.

Les médiateurs doivent-ils parfois agir comme des psychologues ?

- Dans les 200 heures de formation, les techniques de la communication non violente sont utilisées. On ne fait pas de la psychologie mais on travaille sur les méthodes de communication. Il y a des ateliers de reformulation. L'objectif est de faire entendre à une partie ce que l'autre lui dit. Ils partent parfois de très loin mais on arrive à trouver des petits points de convergence. On commence quelquefois en disant : "Si je comprends bien, vous êtes d'accord sur vos désaccords". On s'aperçoit que derrière les problèmes, il y en a d'autres, beaucoup plus personnels. C'est là où on travaille sur les émotions. Si la personne n'a pas l'impression d'avoir été écoutée réellement, profondément, elle ne va pas coopérer, elle aura toujours des blocages dans la discussion. Le tribunal, lui, n'a plus le temps d'écouter. Quand les personnes se sentent écoutées et comprises, elles ont une autre approche, à la fois de leur problème et du problème de l'autre.



Alpes-Maritimes Médiation Pour régler vos différends !

Il ne s'agit donc pas seulement d'une solution pour décharger les tribunaux ?

- Les gens ont un besoin de justice. Et le médiateur, tout comme l'avocat quand il propose la médiation ou un autre mode de règlement amiable répond à ce besoin de justice. La démarche est moins contraignante, plus rapide, et surtout, va leur apporter une solution "cousue main", totalement personnalisée, ce que ne pourra jamais faire un jugement.

Pourquoi la médiation met-elle autant de temps à s'imposer en France ?

- Je pense que ce n'est pas dans la mentalité française, et encore moins dans notre région où l'on est un peu procédurier. On a du mal à se remettre en question. L'année 2019 a été un tournant car le législateur a prévu cette injonc-

tion de rencontrer le médiateur, ce qui existait en matière familiale depuis plus longtemps. C'est devenu possible en toutes matières, en matière judiciaire et en matière administrative.

En matière administrative on a des taux de réussite qui sont moindres parce qu'avec les collectivités locales et les administrations, c'est compliqué à mettre en place. On n'a pas toujours le même interlocuteur et l'interlocuteur n'est pas toujours le décideur. C'est beaucoup plus efficace entre particuliers.

Dans l'esprit des gens, la médiation va nécessairement entraîner des concessions... Mais pas du tout, on va régler le problème d'une autre façon.

Propos recueillis par Sébastien GUINÉ

ALPES-MARITIMES MÉDIATION, OPÉRATIONNELLE DEPUIS 2004

L'association a été créée à l'initiative des Barreaux de Grasse et de Nice et de l'UCEJAM (Union des compagnies d'experts judiciaires des Alpes-Maritimes et du Sud-Est), à la suite d'une formation commune. Elle compte aujourd'hui dans ses rangs 22 médiateurs. Depuis 2013, l'association est ouverte à d'autres professions. Alpes-Maritimes Médiation est membre de la FFCM (Fédération française des centres de médiation) et est inscrite sur la Liste des médiateurs de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence. Pour être médiateur, une formation de 200 heures est requise : 40 heures de formation de base et 160 heures d'approfondissement, dont de nombreuses mises en situation. Les médiations ont lieu à Nice (105 quai des États-Unis) et à Cannes (30 avenue du Petit Juas). contact@alpesmaritimes-mediation.fr



Le bureau de l'association est composé de :

- **Présidente** : Guillemette Bigand (Avocate au Barreau de Grasse)
- **Vice-présidente** : Yolaine Breyton-Dufau (Avocate Barreau de Nice)
- **Secrétaire** : Marie-Noëlle Luras (Formatrice)
- **Trésorier** : François Talon (Expert)

>> LES TEXTES QUI ONT FAIT AVANCER LA MÉDIATION

- **La loi du 8 février 1995 et le décret du 22 juillet 1996** ont introduit la médiation dans le Code de procédure civile.
- **L'ordonnance du 16 novembre 2011** a fixé un cadre général à la médiation et en a donné une définition : "tout processus structuré, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers, le médiateur, choisi par elles ou désigné, avec leur accord, par le juge saisi du litige".
- **Le décret du 11 mars 2015** a favorisé le recours aux modes alternatifs de résolution des différends (MARD), dont la médiation. Selon l'article 18, notamment, "Sauf justification d'un motif légitime tenant à l'urgence ou à la matière considérée, en particulier lorsqu'elle intéresse l'ordre public, l'assignation précise également les diligences entreprises en vue de parvenir à une résolution amiable du litige".
- **Depuis la loi du 18 novembre 2016**, modifiée par la loi du 23 mars 2019, il est dans certains cas obligatoire de recourir à un mode de résolution amiable des différends préalablement à la saisine du juge. C'est le cas pour les demandes dont le montant n'excède pas 5 000 euros ou qui concerne un conflit de voisinage. Si cette obligation n'est pas remplie, le juge déclarera la demande irrecevable. De même, ladite loi prévoit la possibilité pour le juge d'enjoindre les parties à rencontrer un médiateur pour être informé gratuitement sur la médiation, et ce, en toute matière et même en référé.
- **La loi du 22 décembre 2021** a créé le Conseil national de la médiation. Ses missions sont de "rendre des avis dans le domaine de la médiation", de "proposer un recueil de déontologie applicable à la pratique de la médiation" ou encore de "proposer des référentiels nationaux de formation des médiateurs".

>> LA GAZETTE <<

Le problème de l'avocat, c'est sa "moitié"...

Les voies de l'amour sont impénétrables, paraît-il. En tout cas, le procès d'un quinquagénaire accusé de meurtre qui devait s'ouvrir jeudi devant la cour d'assises de Beauvais a été renvoyé. Au motif que les deux principaux avocats, pour la défense et pour la partie civile, sont mariés. La cour a évoqué "une difficulté déontologique" tandis que l'un des avocats incriminés déclarait : "Deux époux ne pourraient-ils pas avoir une défense indépendante?" Il a assuré qu'il ne "lâchera pas" son client Pour le meilleur et pour le pire en quelque sorte.

Magistrats et temps de travail

"La France n'applique pas le droit du travail européen aux magistrats judiciaires" assure l'Union Syndicale des Magistrats qui a dénoncé à la Commission européenne "le non-respect par l'État français de la réglementation européenne en matière de temps de repos et d'amplitude maximale de travail des magistrats". Une démarche entreprise avec le Syndicat de la Magistrature, l'AFMI et l'AFMJF. Si la plainte porte



principalement sur le temps de travail, elle évoque la souffrance au travail qui en découle, ainsi que la violation des droits fondamentaux des justiciables et les condamnations de l'État français à de multiples reprises.

Attentat de Nice : consultations gratuites

L'Ordre des avocats du Barreau de Nice et le collectif "14-7 Avocats de défense des victimes de l'attentat de Nice", avec la participation de l'association Montjoye, organisent des consultations gratuites et sans rendez-vous le 8 avril de 9h30

à 17 heures, 19 rue Alexandre Mari à Nice. Le collectif rappelle qu'il est encore possible pour les victimes de se porter partie civile et, que ceux dont le dossier de constitution de partie civile a été rejeté peuvent encore faire une nouvelle demande.

Profanation de cimetière juif : cinq jeunes condamnés

Le tribunal pour enfants de Saverne en Alsace vient de condamner à plus de 80 000 euros de dommages et intérêts les cinq jeunes âgés de 13 à 16 ans ayant profané le cimetière juif de Sarre-Union en février 2015. Ils avaient saccagé 269 stèles et brisé des plaques des victimes de la Shoah. En 2017, le tribunal avait reconnu le caractère antisémite de ces actes et les avait condamnés à des peines allant de huit à dix-huit mois de prison avec sursis et à des travaux d'intérêt général. Les assurances des familles ont indemnisé pour 560 000 euros de dégâts occasionnés par ces jeunes qui n'ont jamais exprimé le moindre regret pour ces actes odieux.

LA FRANCE**"PAS EXEMPLAIRE"**

Pour Amnesty la France est "très loin de l'exemplarité" en matière de respect des libertés publiques et des droits humains. Son rapport 2021 critique en particulier une politique d'accueil différenciée selon les nationalités. L'organisation pointe le sort réservé aux Afghans en regard de celui des Ukrainiens pour qui 100 000 places ont été rapidement trouvées. La France fait partie pour Amnesty des 67 pays au monde qui ont "adopté en 2021 des lois qui restreignent la liberté d'expression, d'association et de réunion". L'association cite la loi sur la prévention du terrorisme avec ses mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance (Micas), la loi sur la responsabilité pénale et la sécurité intérieure du 24 janvier 2022, et la loi dite "séparatisme" du 24 août qui "risque d'ouvrir la voie à des pratiques discriminatoires sous couvert de lutte contre l'islamisme radical".

CÔTÉ FINANCES**Déclaration de revenus et déclaration d'amour...**

C'est la période des promesses électorales qui coûtent moins cher à faire qu'à tenir. Après s'être exprimé sur les droits de succession - à augmenter ou à baisser selon les candidats - Emmanuel Macron propose de baisser la fiscalité sur les couples qui ne sont ni mariés ni pacsés. S'il est réélu, il veut permettre à ces concubins de faire une déclaration de revenus commune, ce qui de facto fera baisser leur impôt sur le revenu. Quand une déclaration d'impôt peut aussi se confondre avec une déclaration d'amour...

Le "poids" des successions

Autre sujet de la campagne, les successions. En 2020, la France était en tête des pays de l'OCDE pour le "poids" des successions et donations qui représentaient 0,7% du PIB chez nous, contre 0,3% en Allemagne, 0,1% au Royaume-Uni et encore moins aux USA et en Italie. Il n'y a que la Belgique qui se trouve au même niveau. Toujours en 2020, les successions ont rapporté 12,5 milliards et les donations 2,5 milliards. Les chiffres sont élevés mais ils ne concernent qu'un nombre limité de foyers fiscaux (10% des ménages français les plus aisés détiennent 50% du



patrimoine de l'ensemble des foyers, selon le conseil d'analyse économique rattaché à Matignon).

Taxe d'habitation : la fin en 2023

Pour 80% des foyers fiscaux, la taxe d'habitation a été supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30% en 2018 puis de 65% en 2019. Pour les 20% des ménages restants, l'allègement a été de 30% en 2021. Il sera de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Même si vous êtes exonérés du

paiement de la taxe d'habitation, votre avis peut en revanche comporter le montant de la contribution à l'audiovisuel public (ou bien un montant nul si vous n'êtes pas redevable de cette dernière).

"Remise carburant" jusqu'au 31 juillet

Parmi les mesures du plan de résilience qui fait suite à la guerre en Ukraine, la mise en place d'une "remise carburant" depuis le 1^{er} avril et jusqu'au 31 juillet s'applique aux particuliers et aux professionnels. La remise est de 18 centimes d'euros par litre en métropole pour les essences et gazoles, de 15 euros HT par MWh pour les gaz naturels carburant et de 29,13 euros pour 100 kg net pour le GPL.

Placement : difficile de faire pire !

Il y a des conseillers financiers qui sont plus doués que d'autres, et on ne recommandera pas celui qui s'est occupé des placements de l'ancien Premier ministre géorgien Bidzina Ivanichvili qui a perdu... 553 millions de dollars aux Bermudes, connues pour leur triangle dans lequel viennent s'engloutir des avions et désormais de "petites" économies.

JUSTICE : CAMÉRAS ET MICROS Désormais autorisés lors de certains procès

Mesure très commentée de la loi portée par Éric Dupond-Moretti, l'enregistrement des audiences est désormais possible, sous conditions, après la publication d'un décret.

Transparence et pédagogie

Le garde des Sceaux a "souhaité ouvrir les prétoires aux caméras dans un double souci de transparence et de pédagogie. L'objectif est simple et clair : faire rentrer la justice dans le salon des Français. Il ne s'agit pas de verser dans la justice spectacle. L'idée est de prendre les citoyens qui le souhaitent par la main pour les conduire dans la salle où se déroulent les procès, et montrer comment notre justice fonctionne".

Éviter les "votre honneur"

"La transparence en matière de justice est la bienvenue", a récemment souligné Jérôme Gavaudan sur RTL. "On peut donner acte au garde des Sceaux de son effort de vouloir rapprocher les Français de la justice, pour qu'ils ne considèrent pas, comme dans les séries américaines, que le président de l'audience (soit appelé) 'votre honneur', qu'ils voient que l'avocat est au même plan que la personne mise en cause et que le procureur, lui, est sur une estrade".

Oui, mais...

Le président du Conseil national des Barreaux (CNB) a toutefois relevé "une des craintes que la profession d'avocat exprime" : "Oui à la pédagogie, c'est nécessaire que les Français voient comment les choses se passent. Mais non à éloigner les Français de la salle d'audience. Nous pensons que la salle d'audience existe en elle-même et que l'image filmée ne rend pas forcément compte de ce qui se passe réellement à l'audience".

Une émission bientôt sur France 3

Le ministère de la Justice et France Télévisions ont signé une convention "dans la perspective d'une émission régulière qui devrait débiter en septembre 2022 sur France 3. Cette émission permettra de montrer et d'expliquer concrètement comment fonctionne la justice en France. Les audiences diffusées seront systématiquement commentées par des professionnels de la justice".

À qui faire la demande ?

"La demande d'autorisation d'enregistrement et de diffusion est adressée au ministère de la Justice. (...) Elle est délivrée, après avis du ministre de la Justice, par le président de la juridiction concernant les juridictions administratives et les juridictions comprenant un magistrat du siège membre de la Cour de cassation, et par le premier président de la cour d'appel concernant les cours d'appel et les juridictions de l'ordre judiciaire de leur ressort", selon l'article 38 quater de la loi de 1881.

Ce que dit la loi

L'article 38 quater de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de presse, créé par l'article 1 de la loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire, autorise "l'enregistrement sonore ou audiovisuel d'une audience (...) pour un motif d'intérêt public d'ordre pédagogique, informatif, culturel ou scientifique, en vue de sa diffusion".

Quelles audiences concernées ?

Jusqu'ici, les enregistrements sonores ou audiovisuels n'étaient autorisés que pour les procès exceptionnels et historiques. Il sera dorénavant possible de montrer le déroulement d'une audience de surendettement, d'expulsion, d'une audience devant un juge aux affaires familiales, devant un juge des enfants, ou encore aux Prudhommes.

Le cadre à respecter

"La diffusion devra respecter la présomption d'innocence, le droit à la vie privée et la sécurité des personnes concernées", a précisé le ministère de la Justice. La diffusion ne sera possible que lorsque l'affaire aura été définitivement jugée et toutes les personnes filmées, les professionnels comme les justiciables, devront donner leur consentement pour la diffusion de leur image.



Sébastien GUINÉ

ENTREPRISE : TOUT SUR LE CAPITAL SOCIAL

À l'occasion de l'arrivée d'un associé ou pour financer une nouvelle branche d'activité, une entreprise peut avoir besoin de modifier son capital social. Quelles règles s'appliquent à cette transformation de la société ? Bercy apporte ses explications.

Le capital social est le point commun de toute société.

Élément constitutif obligatoire lors de la rédaction des statuts, il est composé d'apports en numéraire et/ou d'apports en nature mis à disposition de la société par les associés ou actionnaires lors de sa création.

En échange de ces apports, les associés reçoivent des parts sociales, les actionnaires des actions.

Le capital social doit répondre à **trois obligations** : être **non fictif** (l'associé se doit de jouir d'un droit incontestable sur le bien qu'il apporte au capital; être **fixe** (à l'exception des sociétés bénéficiant d'un capital variable, le capital d'une société ne saurait évoluer sans modification des statuts de la société, être **intangibles** (un associé ne



peut récupérer son apport au capital social avant la dissolution de la société).

Selon la forme juridique de la société, un montant minimal du capital social peut être exigé. C'est notamment le cas pour la SA et la société en commandite par actions dont le montant du capital social est de 37 000 € minimum.

Les sociétés à capital variable

Toute société, à l'exception de la SA et de la société coopérative, peut opter lors de la rédaction de ses statuts pour une **clause de variabilité** de son capital.

Elle peut alors modifier sans accomplir de formalités son capital social, à la hausse ou à la baisse, en respectant les limites d'un capital minimal et maximal, à indiquer dans les statuts.

La modification du capital so-

cial peut poursuivre plusieurs objectifs. Son augmentation peut viser à consolider financièrement l'entreprise en difficulté pour rembourser des dettes par exemple. On procède alors à une recapitalisation.

La modification du capital social peut aussi faire suite à l'arrivée d'un nouvel associé, qui fournit un apport au capital pour se voir attribuer des parts sociales.

Renforcer le capital social peut permettre de renforcer la crédibilité de la société et constitue une plus-value mise en avant dans la communication.

Il est aussi possible de réduire le capital social, notamment pour optimiser sa gestion financière.

À lire : "Le guide des formalités" d'Infogreffe fournit aux entrepreneurs un panorama à jour des démarches et formulaires juridiques relatifs aux formalités des entreprises. Vous y trouverez les informations et documents nécessaires pour les démarches auprès des greffes.

Nous verrons la semaine prochaine dans ces mêmes colonnes quelles démarches sont à effectuer pour modifier le capital social d'une entreprise.

AFFAIRES

TRANSFRONTALIÈRES

Le réseau judiciaire européen (RJECC) a pour finalité d'aider les professionnels du droit à résoudre une difficulté dans un dossier transfrontalier. Il permet de prendre contact avec l'autorité d'un autre État membre. Avocats, notaires, huissiers, etc. peuvent ainsi obtenir les informations pratiques sur les instruments de coopération ou sur les procédures des États-membres. Il leur suffit de se connecter sur www.e-justice.europa.eu pour accéder à l'atlas judiciaire européen en matière civile et commerciale. Le référent de votre ordre professionnel pour les notaires : rjecc@notaires.fr; pour les avocats : rjecc@dbfbruxelles.eu et rjecc@cnb.avocat.fr; pour les avocats aux Conseils : rjecc@ordre-avocats-cassation.fr; pour les huissiers de justice : à venir; pour les magistrats : liste des référents en cour d'appel. Le point de contact national du RJECC, magistrat à la direction des affaires civiles et du sceau : rjecc.dacs@justice.gouv.fr.

Chère taxe foncière...

Si la taxe d'habitation ne sera plus bientôt qu'un souvenir, la taxe foncière sur les propriétés bâties a encore de l'avenir. Elle va même augmenter de +3,4% pour 2022. C'est une hausse plus importante que prévu, qui concerne 32 millions de Français propriétaires d'un bien immobilier. Une étude de l'Observatoire nationale des taxes foncières estime que la taxe foncière a augmenté de 11,4% en cinq ans, "six fois plus vite que les loyers (+2%) et trois fois plus vite que l'inflation (+2,7%)". Elle a cru de 27,4% en 10 ans.

Index du bâtiment : parution accélérée

L'INSEE vient d'annoncer que les délais de publication des index du bâtiment et des travaux publics vont être réduits pour mieux prendre en compte les évolutions des coûts des matériaux. Ceux-ci seront désormais rendus publics à 45 jours après

VOUS LE SAUREZ AUSSI...



la fin du mois considéré au lieu de 80 jours comme actuellement. Voilà qui facilitera la vie des professionnels, confrontés à de brutales hausses de tarifs qu'ils ne peuvent pas toujours transcrire dans les devis.

Un syndicat chez... Amazon !

Jeff Bezos n'en dort plus : les employés d'un entrepôt de New York ont réussi à créer un syndicat le... 1^{er} avril. Jusqu'à présent, la multinationale avait réussi à

éviter ce "cauchemar" en faisant des pressions "amicales" sur ses employés. Le président Joe Biden a salué cette création qui permettra aux salariés d'être associés aux grandes décisions du groupe. On ignore si Bezos va reprendre un billet pour l'espace pour éviter le dialogue social dans son entreprise. Plus sérieusement, la création de ce syndicat pourrait faire tache d'huile dans les autres services du groupe aux États-Unis.

ÉDITO. DE L'EAU DANS LE GAZ À TOUS LES ÉTAGES...

Si le "en même temps" se conjugue assez facilement dans les domaines économiques et sociaux qui sont tout en subtiles nuances, il ne s'accorde pas vraiment avec le temps de guerre qui exige au contraire des positions carrées.

Ainsi ne peut-on "en même temps", par des sanctions, tordre le bras à la Russie et espérer qu'elle continuera à être aimable avec notre Europe qui essaie ne pas être entraînée dans la guerre, mais qui veille surtout à ne pas se faire trop de mal à elle-même par ses propres audaces.

Si on livre des armes aux Ukrainiens, nous nous gardons bien de participer aux combats par crainte d'une apocalypse nucléaire. Si on met sous embargo des pans de l'économie russe, nous continuons à lui acheter du gaz parce qu'on a peur d'avoir froid l'hiver prochain. Et si l'on crie très fort contre l'invasion, nous peinons à fermer les entreprises

- surtout françaises - installées à Moscou et ailleurs dans le nouvel empire du Mal. Parce que ce ne serait bon ni pour les employés russes qui ne sont en rien responsables de la situation, ni peut-être et surtout pour les actionnaires de ces enseignes, qui restent bien au chaud à l'Ouest en maudissant chaque jour davantage cette guerre à nos portes empêchant de faire du business "as usual". Notre position est pour le moins ambiguë. Nous sommes comme un boxeur tournant autour de son adversaire, lui portant des coups, mais sans oser lui asséner l'uppercut fatal qui lui fera mettre un genou à terre. Une abstinence de gaz russe couperait à Poutine le financement de cette guerre. Mais nous n'avons pas la force morale et politique de tenter son K.O. économique car nous savons trop ce que cela coûterait à nos pays occidentaux, à nos niveaux de vie. Nos dirigeants qui évoluent sur le fil d'un rasoir, se

doutent que les opinions publiques ne supporteraient pas d'avoir mal, même pour une "bonne" cause comme celle-ci.

Le Kremlin sait tout cela. Il espère que le temps jouera en sa faveur, que les Européens jusqu'à présent unis sur les principes se sépareront sur le chapitre des intérêts respectifs de leurs pays. Les Américains n'ont pas ces états d'âme : ils ont du gaz et du pétrole à ne plus savoir qu'en faire, la guerre se trouve si loin de chez eux que, sans dimension nucléaire, elle ne les concernera qu'à l'heure des infos télévisées. Comme une nouvelle série, plus sanglante que palpitante, dont les saisons risquent bien de s'éterniser...

J.-M. CHEVALIER



TJ NICE : PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE PRÉSIDENTE, PASCALE DORION

L'audience solennelle de présentation a eu lieu vendredi 1^{er} avril, en présence notamment de **Madame Solange Lebaile**, première vice-présidente, de **Xavier Bonhomme**, procureur de la République, des magistrats et fonctionnaires du tribunal, du Bâtonnier **Adrien Verrier**, du Vice-Bâtonnier **Cécile Schwal**, et d'élus.

Pascale Dorion, présidente du Tribunal judiciaire de Chalon-sur-Saône jusqu'au 31 janvier, est au travail à Nice depuis le 1^{er} février. *"Ce qui me tient à cœur c'est de pouvoir maintenir un équilibre entre l'activité civile et l'activité pénale du tribunal, de distribuer les moyens de manière équitable entre cette activité civile et cette activité pénale. Ce qui me tient aussi à cœur c'est de permettre aux magistrats de travailler dans de bonnes conditions, de pouvoir soutenir le greffe et de pouvoir associer les avocats et le barreau à l'activité de la juridiction"*, confiait-elle aux Petites Affiches il y a quelques semaines. Le maire de Nice **Christian Estrosi** s'est dit sur Twitter *"honoré de prendre part à l'audience solennelle d'installation de Pascale Dorion, présidente*



Pascale Dorion (au centre) a succédé à Marc Jean-Talon le 1^{er} février.

du Tribunal judiciaire de Nice, aux côtés de **Xavier Bonhomme**" et qui *"succède à ce poste à Marc Jean-Talon dont je tiens à saluer le travail"*. **Jennifer Salles Barbosa**, avocate, adjointe au maire de Nice, conseillère métropolitaine et conseillère régionale, a souhaité la bienvenue à

Pascale Dorion *"au nom de Renaud Muselier"*, président de la région Sud. *"Elle pourra compter sur le soutien de nos collectivités territoriales pour une justice ouverte sur la cité plus proche de nos concitoyens"*, a-t-elle écrit sur Twitter. Pascale Dorion a également été juge des enfants, juge de l'application des

peines, juge aux affaires familiales ou encore présidente de tribunal correctionnel. Marc Jean-Talon a lui été nommé conseiller à la Cour de cassation pour exercer les fonctions de premier président de la Cour d'appel de Nancy.

Sébastien GUINÉ

ATTENTAT DU 14 JUILLET : UNE RETRANSMISSION DU PROCÈS AURA LIEU À NICE

Mardi 5 avril 2022, Christian Estrosi Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, Président délégué de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Eric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, Ministre de la Justice, ont signé une convention de partenariat pour la retransmission, à Nice, de l'audience de la Cour d'assises spécialisée relative à l'attentat terroriste perpétré le 14 juillet 2016 qui se tiendra à Paris de septembre à décembre 2022.

Particulièrement attaché à l'accompagnement des nombreuses parties civiles résidant notamment dans l'agglomération niçoise et plus largement la Région Provence-Alpes-Côte d'azur, le Maire de Nice et le garde des Sceaux ont souhaité conjointement qu'une retransmission de qualité puisse avoir lieu, à Nice, durant les 4 mois de procès dans un espace spécialement aménagé pour l'accueil et l'accompagnement des justiciables afin de garantir concrètement à toutes les victimes un réel accès à la justice.

Un espace à Acropolis

Ainsi, à compter du 6 août 2022 et jusqu'à la fin du procès, la ville de Nice s'est engagée à mettre à la disposition du ministère de la



Christian Estrosi et Éric Dupond-Moretti ont signé une convention pour fixer les conditions de la diffusion.

Justice l'espace Méditerranée du Palais Acropolis. Cet espace permettra notamment la création :

- d'une salle de retransmissions dédiée aux parties civiles d'une capacité de 500 places ;
- d'une salle de retransmission

dédiée au public et à la presse de 200 places ;

- de bureaux confidentiels pour les entretiens entre les parties civiles et leurs avocats ;
- de bureaux confidentiels pour les échanges entre les parties

civiles et les associations de victimes ;

- d'un espace dédié aux associations de victimes ;
- d'un espace de repos et de convivialité pour les parties civiles.

PROCÈS : DATES ET CHIFFRES CLÉS

Le 14 juillet 2016, vers 22h30, alors que le feu d'artifice du 14-Juillet venait d'être tiré à Nice, un camion de 19 tonnes fonçait sur la foule massée promenade des Anglais tuant, en l'espace de quelques minutes, **86 personnes de 19 nationalités** différentes. Elles étaient âgées de **2 à 92 ans**.

Tunisien de 31 ans demeurant à Nice, l'auteur de l'attentat, Mohamed Lahouaiej-Bouhlel, a été abattu par la police alors qu'il se trouvait au volant du camion. L'auteur de l'attentat étant mort, **les huit accusés** (sept hommes et une femme) sont uniquement des proches ou des intermédiaires du terroriste.

- Trois d'entre elles comparaîtront pour "association de malfaiteurs terroriste criminelle". Il s'agit de deux Tunisiens et d'un Franco-Tunisien qui clament leur innocence, et n'avaient pas "de connaissance précise du projet terroriste", pas plus que du "moment de sa réalisation" prévu, selon les juges.

- Les cinq autres personnes sont quatre Albanais et un Tunisien jugés pour des délits de droit commun liés à la fourniture d'une arme à l'un des trois principaux accusés et destinée à Lahouaiej-Bouhlel. L'un d'eux est en fuite.

Le procès débutera le 5 septembre devant la Cour d'assises spéciale de Paris et doit durer au moins jusqu'au 15 novembre.

2.457 victimes sont indemnisées par le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI)

865 victimes sont constituées parties civiles

"L'ange de la baie", la sculpture en hommage aux victimes de l'attentat du 14 juillet 2016 à Nice.

La sculpture en aluminium de 4 mètres sera installée lors des cérémonies d'hommage en la mémoire des victimes, du 14 juillet 2022, avant le début du procès. L'Ange de la baie sera symboliquement scellé en face du palais de la Méditerranée, là où le camion a stoppé sa course meurtrière.



>> VENI, VIDI... VITE DIT ! <<

- **BRANCHÉ** : Le commissariat des Moulins à Nice n'est pas si vieux qu'il subit déjà l'outrage des ans. Plus particulièrement la serrure électrique du sas d'entrée dont les fils pendouillent, enrubannés d'isolant du plus gracieux effet. L'écriteau collé sur la vitre demandant au public de ne pas toucher apparaît comme une évidence...

- **ÉCHAPPÉ** : Habitué à faire la course en tête, Charles Ange Ginésy vient de recevoir en cadeau le maillot jaune de Nairo Quintana, vainqueur de la dernière édition du Tour du Var et des Alpes-Maritimes. Le président du Département a profité de l'occasion pour rappeler avoir lancé un plan vélo de 62 M€ pour développer les infrastructures et la pratique cycliste sur les routes du 06.

- **PUNI** : Quand ça ne veut pas, ça ne veut pas... L'oligarque russe Alicher Ousmanov s'est déjà fait "confisquer" par les autorités allemandes son modeste yacht de 156 mètres de long pouvant transporter 40 invités et 80 membres d'équipage.



La traditionnelle récolte des dattes sur les palmiers de la Promenade des Anglais a débuté le 1^{er} avril.

Ce proche de Poutine se voit maintenant privé par la France et Monaco des deux hélicoptères qui lui permettaient de se rendre sur sa barcasse au mouillage. Sans ses joujoux, que va-t-il donc devenir ? "Piéton"...

- **TAXÉS** : Les auto-entrepreneurs exerçant une "profession libérale non réglementée" sont

redevables de la contribution à la formation professionnelle qu'ils versent à l'URSSAF. Ils seront ravis d'apprendre que le taux applicable de cette taxe vient de doubler...

- **INFORMÉS** : Pas moins de 292 hauts parleurs sont disséminés dans les rues de Cannes pour alerter la population en

cas de risque majeur comme un tsunami ou une vigilance rouge pluie-inondation. Un système qui sera désormais testé tous les premiers vendredis du mois, avec les sirènes. Alors pas de panique...

- **INFORMÉS (BIS)** : Séance de brainstorming pour les cadres du Département qui furent réunis la semaine dernière par Charles Ange Ginésy et Éric Ciotti au Palais Sarde pour se caler sur les grandes politiques mises en place par la collectivité. Prière aux participants de faire "redescendre" les infos aux 4 200 agents de la collectivité en cette période électorale (présidentielle, législatives) où les tentations de fusion avec la Métropole sont diversement appréciées...

- **LOUPÉ** : C'est parce qu'il n'avait pas vu venir l'invasion de l'Ukraine, pourtant annoncée dans les journaux du monde entier, que le général commandant le renseignement militaire français a été remercié. Le "toujours en retard d'une guerre" continue à se vérifier...

LA NO FINISH LINE® NICE REPREND SES MARQUES SUR LA PROM

Après deux années endiguées par la crise du Covid, la No Finish Line® Nice, épreuve sportive et caritative ouverte à tous, retrouve sa forme originelle en présentiel sur le quai des États-Unis, sa convivialité et sa vocation : financer des projets en faveur d'enfants défavorisés ou malades sur la Côte d'Azur.

Cette année, la No Finish Line® Nice, se lance un nouveau défi en tenant compte du contexte sanitaire : parcourir au moins 45 000 km du mercredi 27 avril 14 heures au dimanche 1er mai 16 heures, en 5 jours et 4 nuits non-stop, qui seront transformés en 45 000 euros.

La No Finish Line® Nice compte sur la mobilisation de tous pour gagner ce nouveau pari et sur l'engouement de ses coureurs et marcheurs pour performer ! Pour la première édition en 2018, 3 200 personnes avaient participé à la No Finish Line Nice et parcouru 52 558 km en 98 heures, le meilleur score pour une première édition, jamais réalisé depuis la création de la course en 1999 à Monaco. En 2019, ce sont plus de 4 900 coureurs et marcheurs qui avaient dépassé les 70 700 km.



La marche à suivre !

Le principe est simple : courir ou marcher sur un circuit sécurisé, autant de kilomètres souhaités et autant de fois que désiré. Lors de l'inscription, une puce est remise à chaque participant et portée autour du cou par un cordon fourni par les organisateurs. Elle permet ainsi de comptabiliser la distance parcourue. Amateurs ou coureurs assidus, quel que soit votre âge, seul ou en famille, avec vos amis ou collègues, avec votre animal de compagnie

ou votre enfant en poussette, vous êtes les bienvenus !

Le circuit : sur le bord de mer, une boucle d'environ 1km sur le quai des États-Unis, ouvert 24h/24h du 27 avril 14h au 1er mai 16h.

Inscription : 24h/24h sur le circuit jusqu'au 1^{er} mai pour les individuels (15 € pour les adultes, 12 € pour les étudiants, lycéens, collégiens et 6 € pour les - de 10 ans, 10€ de caution pour la puce). Inscription unique pour toute la durée de la course.

Ravitaillement : sur le circuit et ouvert en permanence aux participants.

Enjeu : transformer chaque kilomètre parcouru en euro (1km = 1€). Ainsi la totalité des kilomètres effectués, en marchant ou courant, constituera la somme qui sera reversée à des projets en faveur d'enfants malades ou défavorisés. Cet engagement est possible grâce aux sponsors, aux inscriptions, aux donateurs et aux quelques équipes ou individuels qui le souhaitent versant 1€ / km effectué par leur soin.

Venez vivre un grand moment sportif et généreux pour le droit au bonheur des enfants !

Inscriptions sur www.nofinishlinenice.fr

NICE : 1 500 ARBRES PLANTÉS EN COEUR DE VILLE SUR L'EXTENSION DU PAILLON

La Ville de Nice va prolonger la Promenade du Paillon sur 8 hectares pour offrir à la fin des travaux 20 hectares de sols perméables en cœur de ville.

C'est le projet d'extension de la Promenade du Paillon proposé par João Luís Carrilho da Graça et Alexandre Chemetoff qui a été retenu.

Le projet lauréat s'inspire de jardins emblématiques de la cité tels que la Colline du château, les vallons obscurs ou encore les bois des jardins de Cimiez. Il propose la plantation de plus de 1 500 arbres d'espèces méditerranéennes adaptées à notre climat, peu consommatrice d'eau, et respectant la **Charte de l'Arbre** qui vise à sélectionner les essences les plus rafraîchissantes et captant le plus de polluants atmosphériques (plantations de Micocoulier de Provence, Chêne vert, Mûrier, Erable, Frêne, etc.). Différentes séquences ar-



Image de synthèse de l'extension de la promenade du Paillon sans le TNN.



Image de synthèse du futur Palais des Expositions.

borées seront créées : avec une alternance de sous-bois ombragés, de prairies et de parcours luxuriants. Le parc sera aménagé comme un véritable corridor écologique, constitué de sols perméables et fertiles, et de bassins abritant la faune et la flore. L'épaisseur des sols permettra le développement du système racinaire des arbres et leur bonne alimentation en éléments organiques et en eaux. **L'eau est au cœur du projet**, pensé en miroir du fleuve Paillon : un cours d'eau sillonnera le parc sur toute sa longueur et alimentera des bassins d'eaux naturelles. Il s'agira d'un système ingénieux et vertueux de valorisation des eaux de pluie : à l'image du cycle naturel de l'eau, la ressource captée est ainsi directement réutilisée pour l'arrosage du parc. Il faudra patienter pour en profiter jusqu'à fin 2025 !

>>>> CHIFFRES CLÉS VERTS

- **336** ha d'espaces de nature verte sur tout le territoire soit +36 ha d'espaces verts gagnés (+11%) en 2 mandats et **181** parcs et jardins dont 4 grands parcs : Promenade du Paillon (12ha) / Parc Phoenix (7ha) / Colline du Château/ Parc du Ray (3 ha).
- **32** jardins collectifs, **100** écoles équipées d'un jardin pédagogique et **76** aires de jeux pour enfants sur toute la ville - Maintien du label "4 fleurs"
- **70 000** arbres soit 1 arbre pour 5 habitants (la ville la plus arborée de France – étude KERMAP 2019.)
- Baisse de **-300.000** m³ d'eau consommée par an grâce à la gestion Technique Centralisée d'arrosage.



>>>> PROJETS VERTS

- Poursuite de l'aménagement des Trames Vertes : 6km de pistes cyclables, 1 000 arbres, 9 000 arbustes, +7 000m² de surface perméable.
- Requalification de la Place Ile de Beauté et rues alentour : 16 000m² requalifiés, + 22 000m² de surface perméable, 110 arbres plantés.
- Création du jardin Saint-Jean d'Angely : 4 000m² d'espaces verts, +3 200m² de surface perméable, 3 000 végétaux dont 82 arbres.
- Aménagement du Grand Paysager de la Plaine du Var : 30 ha, +20ha de surface perméable.
- Végétalisation des cours d'école : Une quinzaine par an.

OPÉRATION PORT PROPRE

Le plan d'eau des pointus niçois remis au propre : 2 Tonnes de déchets seront revalorisées. Samedi 26 mars 2022, la CCI Nice Côte d'Azur,



gestionnaire du port de Nice, a organisé, en partenariat avec le Club La Mouette, les associations ANAO et bleu Gorgone, une opération de nettoyage d'une partie du plan d'eau, la panne M où sont amarrés les 80 pointus de Nice. Encadrés par des plongeurs professionnels, une vingtaine de volontaires ont procédé au nettoyage du plan d'eau afin de collecter les déchets. Près de 2 tonnes de déchets ont ainsi été collectées. Une vigilance toute particulière a été apportée aux organismes vivants récupérés avec les déchets qui ont été remis à l'eau. Les déchets plastiques ont été triés et déposés dans un conteneur de stockage dédié aux déchets plastiques récupérés en mer dans le cadre d'un projet **Terracycle** avec collecte et valorisation.

LES PISTES CYCLABLES PROGRESSENT

Le Département 06 et la mairie de Villeneuve-Loubet ont engagé deux opérations sur la RD241 (bretelle d'accès à l'A8 en direction de Cannes à Villeneuve-Loubet) et la RD6007 (route du bord de mer vers Antibes) pour créer des pistes cyclables inscrivant la commune dans une démarche de transition écologique et de mobilité douce. Ces travaux sont réalisés par les services techniques départementaux. Ces aménagements s'inscrivent dans un réseau cyclable de 278 kms sur le département et sont présentés comme "une alternative à la voiture pour les trajets du quotidien et de loisirs et un véritable gain de pouvoir d'achat pour les usagers". Les travaux de création d'une piste cyclable bidirectionnelle ont débuté le long de la RD6007 entre la Siesta et le secteur Marina Baie des Anges. Ce projet s'inscrit dans le schéma européen de la liaison "Euro-Vélo 8". Fin des travaux été 2022.

LA MÉTROPOLE NCA LAURÉATE TERRITOIRE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

La Métropole Nice Côte a été retenue par le Ministère de la transition écologique et l'ADEME comme lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt "Territoire Zéro Artificialisation Nette". Emmanuelle Wargon Ministre déléguée en charge du logement, Béangère Abba, Secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité, avec Arnaud Leroy, Président de l'Ademe, ont dévoilé il y a quelques jours les 22 Territoires "Zéro Artificialisation nette" (T ZAN), lauréats de l'AMI Objectif ZAN.

Comme lauréate la Métropole Nice Côte d'Azur bénéficiera d'un double accompagnement technique et financier pour l'aider à atteindre les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols prévus par la loi Climat et Résilience. Une aide de 50 000 euros ainsi qu'un soutien en ingénierie par l'ADEME lui sont attribués. Pour le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur **Christian Estrosi** : "Dans un



contexte d'urgence climatique, nous faisons preuve d'anticipation et de responsabilité et redonnons à la nature toute sa place en ville. Cet intérêt porté par le gouvernement à notre projet de désartificialisation des sols nous conforte dans notre stratégie de développement territorial fixée dès 2008. Le soutien financier de l'ADEME, et l'ingénierie dont nous bénéficierons

en interne, nous permettront de développer le nombre de surfaces perméables et de poursuivre la réhabilitation de nombreuses friches urbaines pour des aménagements urbains maîtrisés, durables et apaisés. Notre objectif : augmenter de 70 hectares d'ici 2025 le nombre de surfaces perméables et végétalisées".

NAVETTE AUTONOME : ÇA ROULE SANS CHAUFFEUR À SÓPHIA !

Le service de navettes autonomes **SophIAbus** déployé dans le cadre du projet ENA, est opérationnel depuis ce jeudi 7 avril. Le projet Expérimentation Navettes Autonomes (ENA), lancé en novembre 2019 dans le cadre de l'appel à projet Expérimentations routières véhicules autonomes, réunit 11 partenaires industriels et académiques, sous la coordination de l'Université Gustave Eiffel, qui travaillent ensemble à la mise en service de navettes autonomes sur deux territoires : avenue Roumanille à Sophia Antipolis et à Cœur de Brenne dans l'Indre.

Après 2 ans de préparation et de travaux de recherche, l'expérimentation de Sophia Antipolis débute avec l'ouverture au public du service des navettes SophI.A. bus. Le service proposé aux salariés de l'avenue Roumanille répond au problème de la desserte du dernier kilomètre dans



la continuité d'un bus à haut niveau de service. Ainsi les navettes roulent toutes les 10 minutes, du lundi au vendredi, et desservent 5 arrêts tout au long de l'avenue. Elles sont gratuites sur présentation du titre ENA SophI.A.bus, téléchargeable sur l'application Envibus Cap Azur, développée par Instant System. Les deux navettes autonomes retenues pour

ce cas d'usage sont des **Navya Shuttle** d'une capacité de 15 places (11 assis et 4 debout), accessibles aux personnes à mobilité réduite. Elles disposent d'une architecture de capteurs (lidars et radars) qui leur permettent de se repérer dans son environnement et d'adapter son comportement à ceux des autres usagers de la route. Bonne route !

LA PHRASE

“

L'être humain doit sortir de son inertie, de sa paresse, parfois de sa bêtise.

”

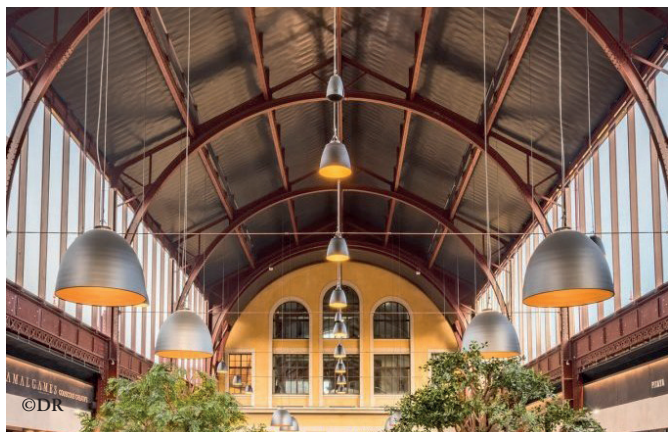
Bertrand Piccard, explorateur, mardi 5 avril sur franceinfo, au lendemain de la publication du dernier volet du sixième rapport du Giec

LE COUP DE CHAPEAU...



Félicitations à "Ma première boulangerie" à La Turbie qui a reçu le prix de la meilleure baguette tradition française du Département des Alpes-Maritimes.

GARE DU SUD : LA HALLE GOURMANDE FERMÉE



À la suite d'un contrôle sanitaire effectué par un inspecteur de salubrité de la Cellule d'intervention mutualisée de la police municipale de Nice le 14 mars dernier, et de la réception des rapports d'analyses de prélèvements microbiologiques réalisés le 25 mars 2022, la Ville de Nice a décidé de procéder à une fermeture administrative de la totalité de la halle commerciale de la Gare du Sud, par précaution, et pour protéger la santé publique des visiteurs, consommateurs et exploitants des lieux. L'irrégularité et la non-maîtrise du nettoyage et de la désinfection des lieux et la mise en garde récente, par les autorités sanitaires, de la recrudescence des contaminations à la bactérie « Eschéria coli », conduisent la Ville de Nice à prendre cette mesure d'urgence, par un arrêté de fermeture administrative.

La réouverture de l'établissement est bien entendu conditionnée à la mise en conformité et la bonne réalisation des mesures correctives sera contrôlée par un inspecteur de salubrité de la Cellule d'Intervention Mutualisée de la police municipale de la Ville de Nice.

THÉÂTRE : LA SALLE DES FRANCISCAINS OUVRE

Dans le cadre du projet de prolongement de la Promenade du Pailon qui permettra d'offrir aux Niçois 20 hectares de verdure en plein centre-ville, Christian Estrosi, maire de Nice, a souhaité relocaliser le Théâtre National de Nice au sein d'un site patrimonial unique, au cœur de la vie de la cité : une église de la seconde moitié du 13^e siècle, mise à jour en 2012 grâce à l'intervention de la Ville de Nice et son service d'Archéologie Nice Côte d'Azur.

Cette relocalisation au cœur de la plus ancienne construction actuellement connue pour le Vieux-Nice ouvre l'opportunité de repenser la répartition de l'offre théâtrale et de spectacle vivant dans la ville et de proposer ainsi une offre culturelle renouvelée qui viendra appuyer la candidature de Nice pour devenir Capitale européenne de la Culture en 2028. Cette nouvelle "salle des Franciscains" très attendue ouvrira au public pour une première représentation le 26 avril pour *Le Sourire de Darwin* avec Isabella Rossellini.



ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales. Selon l'Arrêté en date du 19 novembre 2021 modifiant l'Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le prix du caractère pour l'année 2022 est de 0,183 € hors taxe dans les Alpes-Maritimes.

204124

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15 mars 2022, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LE XV RIVIERA - Forme : SAS à capital variable. Siège social : C/o Riviera Réalisation, 136 boulevard des Jardiniers, 06200 NICE. Objet : Prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés - Durée : 99 ans. Capital social : 2 000 € - Capital minimum : 200 € - Président : Monsieur Laurent GAROTTA, demeurant professionnellement C/o Riviera Réalisation, 136 boulevard des Jardiniers, 06200 NICE. Immatriculation : RCS de NICE.

204304

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 09/02/2022, constitution d'une SASU dénommée : FOX - Capital : 633 270 €. Siège : 2 boulevard Edouard VII, 06310 BEAULIEU-SUR-MER. Objet : Animation de groupe de sociétés, prestations de services de nature industrielles, commerciales, administratives, financières, direction de société civiles et commerciales, prise de participations dans des sociétés ayant comme objet l'exploitation d'activités commerciales et/ou civiles, la détention, la gestion des titres de participation et l'animation de groupe de sociétés; la mutualisation des moyens de gestion des sociétés du groupe, gestion administrative, sociale, comptable et financière des filiales. Président : Monsieur Romain RENARD demeurant à 2 boulevard Edouard VII, 06310 BEAULIEU-SUR-MER. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société et dans le respect du droit de préemption. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

204305

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/03/2022, constitution d'une SARL unipersonnelle dénommée : SEBBOAT - Capital : 1 000 €. Siège : 967 chemin des Bas Brusquets, 06220 VALLAURIS. Objet : Affrètement de bateaux, location de bateaux avec ou sans skipper, le transport maritime de passagers, l'achat-vente de bateaux, dans le domaine de la navigation de plaisance. Gérant : Monsieur Sébastien LAINE demeurant à 967 chemin des Bas Brusquets, 06220 VALLAURIS. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

204311

RECTIFICATIF

Suite à l'annonce n°204132 parue dans le présent journal du 24/03/2022 il fallait lire transfert du siège à compter du 28/09/2021.



204309

SELARL Pierre NATALIS & Julien PRAMIL-MARRONCLE

SELARL d'Avocats
au capital de 26 000 €,
2 rue Charles Lamoureux,
33000 BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 16/03/2022 à PEYMEINADE, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont : Dénomination : SCI NEROLI - Forme : SCI - Objet : La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet - l'acquisition, la location nue, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété par tous moyens de droit de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover de tous autres biens immobiliers et de tous biens meubles - la construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte - la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination - l'administration, la mise en valeur et l'exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autrement et après tous aménagements et construction, s'il y a lieu, des biens ruraux - l'aliénation, amiable ou judiciaire, quelle qu'en soit la forme, de la totalité ou de partie des immeubles sociaux bâtis ou non bâtis, au moyen de vente, d'échange ou apports en société, échanges pouvant être consentis en tout ou partie ou encore par étages ou autres portions indivises - l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de l'objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts - la société peut, notamment, constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher à cet objet, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. Siège : 92 chemin du Candéou à PEYMEINADE (06530). Capital : 100 € en numéraire. Durée : 99 ans. Gérant : Madame Nadine MAINGUY demeurant 92 chemin du Candéou, PEYMEINADE (06530). Cession de parts : Libre entre associés. Agrément pour les tiers. Immatriculation au RCS de GRASSE. **Pour avis.**

204313

CABINET ESSNER

SELARL d'avocats au Barreau de Grasse
3 rue de Bône - 06400 CANNES
Tél. 04 97 06 68 80 - Fax 04 97 06 68 88
encheres.cabinet-essner.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT Jeudi 19 mai 2022 à 9h00

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GRASSE, 37 avenue Pierre Sémard

Sur la commune de CANNES 06400,
8 boulevard Montfleury, dans un ensemble immobilier
cadastré section CP n°101 (4a 79ca), savoir :

Le lot 30 :

UN STUDIO

au premier étage de 13,60 m²

MISE À PRIX : 20 000 €

(VINGT MILLE EUROS)

Consignation obligatoire pour enchérir.
Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de GRASSE.

VISITES

MERCREDI 4 MAI 2022 DE 11H À 12H
MARDI 10 MAI 2022 DE 14H À 15H

Pour tout renseignement s'adresser à : Maître Renaud ESSNER - Tél. 04 97 06 68 80
Consultation du cahier des conditions de vente, soit au GREFFE du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GRASSE
où il a été déposé sous le N° 21/00099 soit au cabinet de Maître Renaud ESSNER.

204310



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS

APPEL À PROJET - RECYCLERIE INNOVANTE

La Communauté d'Agglomération CANNES Pays de Lérins lance un appel à projet pour la **création d'un tiers-lieu autour d'une recyclerie innovante et solidaire sur la commune de CANNES.**

Diverses activités et services de proximité, fédérateurs de lien et de mixité

sociale, pourront s'articuler autour de la recyclerie. Ce projet participatif vise à allier efficacité économique, respect environnemental et insertion sociale.

Le cahier des charges est disponible sur <https://www.marches-securises.fr> jusqu'au 29 avril 2022 - 12h00.

ABONNEZ-VOUS

abonnement@petitesaffiches.fr

HEBDOMADAIRE
PAPIER +
NUMÉRIQUE

38 EUROS / AN



PA
LE JOURNAL

204318

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 25/03/2022, constitution d'une SASU dénommée : E.M.A
Capital : 1 000 €.
Siège : 74 place des Relarguiers, 06460 ESCRAGNOLLES.

Objet : Toutes prises de participations dans toutes sociétés, toutes activités de holding, d'animation de groupe, d'administration et de gestion.

Président : Monsieur Mikael ACCRISTO demeurant à 74 place des Relarguiers, 06460 ESCRAGNOLLES.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS GRASSE.

204319

YOPA

SAS au capital de 1 000 €

14 avenue Cap de Croix, 06100 NICE

RCS NICE n° 848 015 228

AVIS

Aux termes d'une AGE du 19/11/2021, prenant effet ce jour, nomination en qualité de président de Monsieur David VASSATA sis 7 avenue de Fabron, 06200 NICE, en remplacement de Monsieur Yonathan Arnold GURMAN démissionnaire et démission de Madame RUTH Paola SEGURA HERNANDEZ de ses fonctions de directeur général. Validation : RCS NICE.

204320

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SAS à associé unique - Date : Acte SSP du 31/03/2022 - Dénomination : Carros Energie Electrique C-2E - Capital : 4 000 € - Siège : 7 rue des Abeilles, 06510 CARROS - Objet : Tous types de travaux d'électricité - Président : Monsieur Abdelmalik NOUI demeurant 7 rue des Abeilles, 06510 CARROS - Durée : 99 ans - Transmission des actions, elles sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix - Immatriculation : RCS de GRASSE. **Pour avis.**

204321

HYPERION HOLDING

Société civile

au capital de 425 000 €

Chemin du Debram, Cidex 437

ROQUEFORT-LES-PINS, (France),

C/o Alexandre TRUEBA,

06330 ROQUEFORT-LES-PINS

RCS GRASSE n° 887 672 608

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une AGE du 01/03/2022, prenant effet ce jour, les associés ont décidé d'augmenter le capital de 3 900 000 €. Nouveau capital : 4 325 000 €. Validation : RCS de GRASSE.

204323

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/03/2022, il a été constitué une SCI dénommée : MAGE.
Capital : 1 000 € apportés en numéraire.
Siège : 23 avenue Frédéric Mistral, 06130 GRASSE

Objet : L'acquisition d'un ensemble immobilier sis à 23 avenue Frédéric Mistral, résidence l'Altirama, 06130 GRASSE, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Gérant : Madame Louise FULCRAND demeurant 38 chemin des Basses Ribes, 06130 GRASSE.

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision des associés prise à l'unanimité, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS GRASSE.

204324



SOI CONSULTING

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 mars 2022, à CANNES.

Dénomination : RHEA.

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 68 bd Carnot, 06400 CANNES.

Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, la mise à disposition et l'exploitation par bail, location, sous-location, location meublée en parohôtellerie ou autrement de tous biens immobiliers lui appartenant ; l'activité de marchand de biens. La prospection foncière, le conseil, l'assistance, la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, le développement de promotion de projets fonciers et immobiliers.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 10 000 € divisé en 1 000 actions de 10 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix disposant du pouvoir du droit de vote.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix.

A été nommé : Président : Monsieur Michel DE BEYRIA 20 avenue Leman, 74200 THONON-LES-BAINS.

La société sera immatriculée au RCS de CANNES.



Annonces
LEGALES
www.petitesaffiches.fr

204306

ABAL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 50 020,13 €

Siège social : 1274 chemin

des Cabrières, 06250 MOUGINS

RCS CANNES n°413 690 256

DISSOLUTION AVEC TUP

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 30 septembre 2021, la société LES HAMEAUX DU COMMERCE ASSOCIES, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège social est 1274 chemin des Cabrières, 06250 MOUGINS, immatriculée au RCS de CANNES sous le numéro 478 661 457 a, en sa qualité d'associée unique de la société ABAL, décidé la dissolution anticipée de ladite société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du code civil. **Pour avis.**

204307

AVIS DE DISSOLUTION

Dénomination : SARL JEALY.

Forme : SARL.

Capital social : 20 000 €uros.

Siège social : 24 avenue Felix Faure, 06500 MENTON.

RCS NICE : 532 109 485.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société.

Le siège de la liquidation est fixé au 62 avenue Franklin Roosevelt, 06110 LE CANNET, adresse du liquidateur.

Liquidateur : Madame Aurélie Mazuyer, demeurant 62 avenue Franklin Roosevelt, 06110 LE CANNET.

204314

VIOLIER

SARL au capital de 7 030 €

Siège : 2855 route de la Fenierie,

Parc d'Activités des Oliviers,

06580 PEGOMAS

452 773 518 RCS GRASSE

AVIS

Suivant PV de l'AGO en date du 27/12/2021, il a été pris acte de la fin des mandats des commissaires aux comptes, titulaire la société ARAGOR, et suppléant M. BORGIA Daniel, et décidé de ne pas les renouveler, ni remplacer.

204322

SCI DES MOUETTES

SCI au capital de 1 000 €

Siège social : 9 avenue des Marguerites,

91420 MORANGIS

795 261 882 RCS EVRY

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par assemblée générale du 25/03/2022, le siège social est transféré du 9 avenue des Marguerites, 91420 MORANGIS au 6 chemin des Marguerites, 06800 CAGNES-SUR-MER.

Durée : 99 ans depuis le 13/09/2013 jusqu'au 13/09/2022.

Objet social : Acquisition, propriété, administration et gestion par voie de location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers.

Dépôt des statuts mis à jour au RCS d'ANTIBES désormais compétent.

204308

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : RIVIERA PREMIUM MANAGEMENT.

Sigle : R.P.M.

Forme : SARL.

Objet : L'activité d'intermédiaire de commerce, la mise en relation commerciale. Toutes prestations de service y relatives. La gestion de projet, la coordination de projets et de travaux. Toutes prestations d'assistance, d'accompagnement destinées aux professionnels et aux particuliers. Tous types de prestations de conciergerie. La décoration d'intérieur / le « home staging ». L'activité de marchand de biens. La gestion de terrains, immeubles et fonds de commerce. La transaction sur terrains, immeubles et fonds de commerce. La location de biens immeuble et commerce.

Durée de la société : 99 ans.

Capital social fixe : 1 000 €uros

Siège social : 7 rond-point Dubouys d'Angers, Palais Riviera, 06400 CANNES.

Gérante : Madame Aurélie THOMAS, demeurant 560 chemin des Terriers, 06600 ANTIBES.

Immatriculation au RCS de CANNES.

204315

RIVA YACHTS FRANCE

SARL au capital de 76 224,51

Port de Plaisance,

06000 BEAULIEU-SUR-MER

RCS NICE n° 342 059 755

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Aux termes d'une AGE du 15/03/2022, prenant effet ce jour : Monsieur Umberto FAGIOLI a démissionné de ses fonctions de co-gérant, à compter du 15/03/2022. Validation : RCS NICE.

204317

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/03/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI ROUVE

Objet social : Location de biens immobiliers.

Siège social : 101 chemin du Bivouac, 06370 MOUANS-SARTOUX.

Capital : 100 €.

Durée : 99 ans.

Gérance : M. ROUVERAND Claude, demeurant 926 allée de la Marine Royale, le Suffren A, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE.

Clause d'agrément : Cession libre entre associés.

Immatriculation au RCS de CANNES.

204334

ACTION DEBARRAS

Société à responsabilité limitée

au capital de 7 622,45 €

Siège social : 133 chemin de Lombardie,

06730 SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE

403 391 386 RCS NICE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2018 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/12/2018, de 133 chemin de Lombardie, SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE (Alpes-Maritimes), à Le Figour, 06340 LA TRINITÉ (Alpes-Maritimes).

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NICE.

Pour avis, la gérance.

204312



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU RÉGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLÉ NICE CÔTE D'AZUR

Par arrêté préfectoral du 8 décembre 2021 les communes de DRAP et de CHÂTEAUNEUF-VILLEVIEILLE ont intégré la Métropole Nice Côte d'Azur. La procédure de RLPm étant engagée antérieurement à leur adhésion, celle-ci ne couvrira pas le territoire de ces deux communes.

Par arrêté métropolitain du 21/01/2022 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le règlement local de publicité métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur, pour une durée de 33 jours consécutifs,

Du lundi 7 mars à 8h00 au vendredi 8 avril 2022 inclus à 19h00.

A cet effet, par décision du 26 novembre 2021, Madame la présidente du tribunal administratif de NICE, a désigné Monsieur

Guy HERON, en qualité de président de la commission d'enquête, ainsi que Monsieur Jean-Loup DESTOMBES, Madame Claude COHEN, Madame Edith CAMPANA, Monsieur Georges REVINCI, Madame Yvette BARATON, Monsieur François GARDET en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.

Par décisions modificatives des 13 et 27 décembre 2021, Madame la présidente du tribunal administratif de NICE, a désigné Monsieur Gérard GRISERI et Monsieur Gilbert KALDI en qualité de commissaire-enquêteur en remplacement de Madame Claude COHEN et Monsieur François GARDET.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur supports physiques (dossier

et registre en format papier) et sous forme dématérialisée (dossier et registre numériques).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête ou un membre de la commission d'enquête, seront mis à disposition dans chaque lieu d'enquête, comme suit :

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés :

- Pour la Métropole Nice Côte d'Azur, aux jours et heures d'ouverture au public à l'exception des samedis et dimanches, au Service Planification, Immeuble

« Connexio » - 1^{er} étage - bureau - 1.04 - quartier Arénas - 1-3 route de Grenoble, à NICE, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h45.

- Pour NICE, aux jours et heures d'ouverture au public à l'exception des samedis et dimanches, au Service «ERP», bureau 404, au 5 rue Gabriel Faure, à NICE, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h45.

- Dans les mairies des autres communes membres, aux jours et heures d'ouverture au public comme indiqué dans le tableau ci-après :

TABLEAU DES HORAIRES D'OUVERTURE ET DES JOURS DE FERMETURE DES LIEUX D'ENQUÊTE

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
ASPREMONT - 21 avenue Caravadossi	8h30 à 12h00	13h30 à 17h00	8h30 à 12h00		8h30 à 12h00	13h30 à 17h00	8h30 à 12h00		8h30 à 12h00	13h30 à 17h00
BAIROLS - Mairie - entrée du village			9h00 à 12h30	13h30 à 16h00					9h00 à 12h30	13h30 à 16h00
BEAULIEU-SUR-MER - 3 boulevard du Maréchal Leclerc		13h30 à 16h30	8h30 à 12h30	13h30 à 16h30			13h30 à 16h30		8h30 à 12h30	
BELVEDERE - 1 place Colonel Baldoni	9h00 à 11h30	14h00 à 17h00	9h00 à 11h30	14h00 à 17h00	9h00 à 11h30		9h00 à 11h30		9h00 à 11h30	
BONSON - place Désiré Scoffier	9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00	
CAGNES-SUR-MER - service Gestion du Domaine Public situé 3 bis rue Louis Nègre	8h30 à 12h00	14h00 à 17h00	8h30 à 12h00	14h00 à 17h00	8h30 à 12h00	14h00 à 17h00	8h30 à 12h00	14h00 à 17h00	8h30 à 12h00	14h00 à 17h00
CAP-D'AIL - 62 bis avenue du 3 Septembre	8h30 à 12h00	13h30 à 16h45	8h30 à 12h00	13h30 à 16h45	8h30 à 12h00	13h30 à 16h45	8h30 à 12h00	13h30 à 16h45	8h30 à 12h00	13h30 à 16h45
CARROS - 2 rue de L'Eusière	8h30 à 12h00	13h00 à 17h00	8h30 à 12h00	13h00 à 17h00	8h30 à 12h00	13h00 à 17h00	8h30 à 12h00	13h00 à 17h00	8h30 à 12h00	13h00 à 16h30
CASTAGNIERS - 1 place de la Mairie	8h30 à 12h00	13h30 à 17h30	8h30 à 12h00	13h30 à 17h30	8h30 à 12h00		8h30 à 12h00	13h30 à 17h30	8h30 à 12h00	13h30 à 17h30
CLANS - 7 avenue de l'Hôtel de Ville	8h30 à 12h30		8h30 à 12h30		8h30 à 12h30		8h30 à 12h30		8h30 à 12h30	
COLOMARS - 3 rue Etienne Curti	8h30 à 12h30	13h30 à 17h00	8h30 à 12h30		8h30 à 12h30	13h30 à 17h00	8h30 à 12h30		8h30 à 12h30	13h30 à 16h30
DURANUS - 5 route de la Mairie	10h00 à 17h00								10h00 à 17h00	
ÈZE - 6 avenue du Jardin Exotique	9h00 à 12h00	13h30 à 16h00	9h00 à 12h00	13h30 à 16h00	9h00 à 12h00	13h30 à 16h00	9h00 à 12h00	13h30 à 16h00	9h00 à 12h00	13h30 à 16h00
FALICON - 3 place Marcel Eusébi	8h30 à 12h00	13h30 à 17h00	8h30 à 12h00	13h30 à 17h00	8h30 à 12h00	13h30 à 17h00	8h30 à 12h00	13h30 à 17h00	8h30 à 12h00	13h30 à 17h00
GATTIERES - 11 rue Torrin et Grassi	8h30 à 12h00	13h00 à 17h00	8h30 à 12h00	13h00 à 17h00	8h30 à 12h00	13h00 à 17h00	8h30 à 12h00	13h30 à 17h00	8h30 à 12h00	13h00 à 17h00
GILETTE - 1 place du Docteur René Morani	8h30 à 12h30		8h30 à 12h30		8h30 à 12h30		8h30 à 12h30		8h30 à 12h30	
ILONSE - place du Serre	9h00 à 12h30	13h30 à 16h00					9h00 à 12h30	13h30 à 16h00		
ISOLA - 7 place Jean Gaïssa	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00		
LA BOLLENE-VESUBIE - place Général de Gaulle	9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00	
LA GAUDE - 6 rue Louis-Michel Féraud	8h30 à 11h30	14h00 à 17h00	8h30 à 11h30	14h00 à 17h00	8h30 à 11h30	14h00 à 17h00	8h30 à 11h30	14h00 à 17h00	8h30 à 11h30	14h00 à 17h00
LANTOSQUE - place de la Mairie	8h30 à 12h00		8h30 à 12h00		8h30 à 12h00		8h30 à 12h00	14h00 à 16h30	8h30 à 12h00	
LA ROQUETTE-SUR-VAR - 15 place de la Libération	9h00 à 12h00				9h00 à 12h00				9h00 à 12h00	
LA TOUR-SUR-TINÉE - Accueil à l'agence postale (Mairie Principale), rue principale	9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00			16h00 à 19h00
LA TRINITÉ - 19 rue de l'Hôtel de Ville	8h30 à 12h00	13h00 à 17h00	8h30 à 12h00	13h00 à 17h00	8h30 à 12h00	13h00 à 17h00	8h30 à 12h00	13h00 à 17h00	8h30 à 12h00	13h00 à 17h00
LE BROC - 1 place de l'Hôtel de Ville	9h00 à 12h00	14h00 à 16h30	9h00 à 12h00	14h00 à 16h30	9h00 à 12h00	14h00 à 16h30	9h00 à 12h00	14h00 à 16h30	9h00 à 12h00	14h00 à 16h30
LEVENS - 5 place de la République	8h30 à 12h00	13h30 à 16h00	8h30 à 12h00		8h30 à 12h00	13h30 à 16h00	8h30 à 12h00	13h30 à 16h00	8h30 à 12h00	13h30 à 16h00
MARIE - place de la Mairie	9h00 à 12h30	13h30 à 17h00			9h00 à 12h30	13h30 à 17h00	9h00 à 12h30	13h30 à 17h00		
NICE - Service «ERP», bureau 404, au 5 rue Gabriel Faure	9h00 à 12h00	14h00 à 16h30	9h00 à 12h00	14h00 à 16h30	9h00 à 12h00	14h00 à 16h30	9h00 à 12h00	14h00 à 16h30	9h00 à 12h00	14h00 à 15h45
RIMPLAS - 3 promenade Saint-Roch			9h00 à 12h00		9h00 à 12h00				9h00 à 12h00	
ROQUEBILLIÈRE - place du Général Corniglion-Molinier	8h30 à 11h30		8h30 à 11h30	14h00 à 17h00	8h30 à 12h00		8h30 à 11h30	14h00 à 17h00	8h30 à 11h30	

204312



SUITE - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU RÉGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

TABLEAU DES HORAIRES D'OUVREMENT ET DES JOURS DE FERMETURE DES LIEUX D'ENQUÊTE

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
ROUBION - Mairie de Roublon, Le village										14h00 à 17h00
ROURE - 1 place André Segur		14h30 à 16h30						14h30 à 16h30		14h30 à 16h30
SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE - 21 boulevard du 8 mai 1945	9h00 à 12h00	13h00 à 16h30	9h00 à 12h00	13h00 à 16h30	9h00 à 12h00	13h00 à 16h30	9h00 à 12h00	13h00 à 16h30	9h00 à 12h00	13h00 à 16h30
SAINT-BLAISE - 11 place de l'Eglise	9h00 à 12h00	15h00 à 18h00				15h00 à 18h00			9h00 à 12h00	15h00 à 18h00
SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE - place de la Mairie, Le Village	9h00 à 12h00		9h00 à 12h00				9h00 à 12h00		9h00 à 12h00	
SAINT-ETIENNE-DE-TINÉE - Mairie, service urbanisme, 10 rue des Communes de France, 1 ^{er} étage		13h30 à 16h30		13h30 à 16h30		13h30 à 16h30		13h30 à 16h30		13h30 à 16h30
SAINT-JEAN-CAP-FERRAT - 21 avenue Denis Séméria	8h30 à 12h00	13h30 à 17h00	8h30 à 12h00	13h30 à 17h00	8h30 à 12h00	13h30 à 17h00	8h30 à 12h00	13h30 à 17h00	8h30 à 12h00	13h30 à 17h00
SAINT-JEANNET - 54 rue du Château	8h30 à 12h00	13h30 à 17h00	8h30 à 12h00	13h30 à 17h00	8h30 à 12h00	13h30 à 17h00	8h30 à 12h00	13h30 à 17h00	8h30 à 12h00	13h30 à 17h00
SAINT-LAURENT-DU-VAR - 222 esplanade du Levant	8h30 à 12h00	13h30 à 17h30	8h30 à 12h00	13h30 à 17h30	8h30 à 12h00	13h30 à 17h30	8h30 à 12h00	13h30 à 17h00	8h30 à 12h00	13h30 à 17h00
SAINT-MARTIN-DU-VAR - Mairie, 1 place Alexis Maiffredi		13h00 à 17h30		13h00 à 17h30		13h00 à 17h30		13h00 à 17h30		13h00 à 17h30
SAINT-MARTIN-VESUBIE - place Charles de Gaulle	9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00	
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE - place de la Mairie	9h00 à 11h30	14h00 à 16h30	9h00 à 11h30	14h00 à 16h30	9h00 à 11h30	14h00 à 16h30			9h00 à 11h30	14h00 à 16h30
TOURNEFORT - 63 route de Massoins	11h00 à 15h00									
TOURRETTE-LEVENS - 70 place Docteur Paul Simon	8h30 à 12h00	12h45 à 16h15	8h30 à 12h00	12h45 à 16h15	8h30 à 12h00	12h45 à 16h15	8h30 à 12h00	12h45 à 16h15	8h30 à 12h00	12h45 à 16h15
UTELLE - place Claude Damiano	9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00	
VALDEBLORE - Mairie de Valdeblore - La Bolline - 06420		14h00 à 16h00		14h00 à 16h00		14h00 à 16h00		14h00 à 16h00		14h00 à 16h00
VENANSON - place du Lavoir	9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00	
VENCE - Mairie, centre Toreille, 777 avenue Toreille, Service Urbanisme, 1 ^{er} étage	8h00 à 12h00				8h00 à 12h00				8h00 à 12h00	
VILLEFRANCHE-SUR-MER, Hôtel de ville, La Citadelle	8h00 à 12h00	13h00 à 16h30	8h00 à 12h00	13h00 à 16h30	8h00 à 12h00	13h00 à 16h30	8h00 à 12h00	13h00 à 16h30	8h00 à 12h00	13h00 à 16h30

Le dossier d'enquête numérique pourra être consulté en ligne par le public pendant la durée de l'enquête publique (7 jours/7 et 24h/24 depuis le premier jour de l'enquête à 8h00, jusqu'au dernier jour de l'enquête à 19h00), sur un site dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/rpnmca>

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et formuler ses éventuelles observations et propositions :
- Par courriers postaux envoyés au président de la commission d'enquête, à

l'adresse suivante, siège de la Métropole :

Monsieur le président de la commission d'enquête - Règlement Local de Publicité Métropolitain

Métropole Nice Côte d'Azur - 5, rue de l'Hôtel de Ville - 06364 NICE Cedex 4

- Par lettres déposées sur les lieux d'enquête lors des permanences des commissaires-enquêteurs et tout au long de l'enquête.

- Sur les registres papiers d'enquête, à la disposition du public sur chaque lieu d'enquête.

- Sur le registre dématérialisé d'enquête,

à la disposition du public sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/rpnmca> et via les bornes installées dans chaque lieu d'enquête.

Ce registre permettra de déposer les observations et de consulter la totalité des observations écrites, **à partir du lundi 7 mars 2022 à 8h00, jusqu'au vendredi 8 avril 2022 à 19h00 ;**

- Par courriels électroniques à l'adresse unique : rlpmnca@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public formulées par courriers postaux, par lettres déposées sur les lieux

d'enquête, sur les registres papiers et les courriels électroniques, seront versées et consultables sur le registre dématérialisé (accessible par le site internet mentionné précédemment et par les bornes mises à disposition sur les lieux d'enquête). Elles devront toutefois parvenir au président de la commission d'enquête avant la clôture de l'enquête fixée au vendredi 8 avril 2022 à 19h00.

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux lieux, jours et heures suivants :

LIEUX	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES
Métropole - Service de la Planification, Immeuble « Connexio » 1 ^{er} étage - 1-3 route de Grenoble à NICE	Vendredi 8 avril : 9h00-12h00/14h00-15h45
Mairie d'ASPREMONT	Lundi 4 avril : 8h30-12h00/13h30-17h00
Mairie de CLANS	Lundi 4 avril : 9h30-12h30
Mairie de GILETTE	Mardi 5 avril : 9h00-12h00
Mairie de ROUBION	Vendredi 8 avril : 14h00-17h00
Mairie de SAINT-MARTIN-DU-VAR	Mardi 5 avril : 14h00-17h00
Mairie de SAINT-MARTIN-VESUBIE	Jeudi 7 avril : 9h00-12h00
Mairie de UTELLE	Mercredi 6 avril : 9h00-12h00
Mairie de VENANSON	Lundi 4 avril : 9h00-12h00

204312

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

SUITE - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU RÉGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Si pour des raisons sanitaires, les locaux recevant des permanences se trouvaient fermés, les permanences physiques seraient remplacées par des permanences téléphoniques. Il conviendra que les personnes souhaitant échanger avec le commissaire-enquêteur en fassent la demande, avant la date de permanences :

- Sur le site internet de l'enquête publique dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/rpnmca>, en mentionnant leur numéro de

téléphone,

- Ou par téléphone au 01 83 62 45 74

Elles seront rappelées téléphoniquement par le commissaire-enquêteur. Le dépôt des observations s'effectuera dans les conditions habituelles.

Une copie du rapport, des conclusions et de l'avis de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Métropole Nice Côte d'Azur, Service Planification, Immeuble

« Connexio » - 2^{ème} étage - quartier Arènes - 1-3 route de Grenoble, à NICE, et dans les 49 communes membres de la Métropole aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront également publiés, pendant ce même délai, sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/rpnmca> et sur le site internet de la Métropole <http://www.nicecotedazur.org/>

L'autorité compétente pour approuver le Règlement Local de Publicité Métropolitain est la Métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du conseil métropolitain.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur - Service planification (Madame Claire ALLOMBERT (Tél. 04 89 98 19 21).

204325



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 mars 2022, à CANNES.

Dénomination : NAMAKA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 68 bd Carnot, 06400 CANNES.

Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, la mise à disposition et l'exploitation par bail, location, sous-location, location meublée en parahôtellerie ou autrement de tous biens immobiliers lui appartenant ; l'activité de marchand de biens. La prospection foncière, le conseil, l'assistance, la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, le développement de promotion de projets fonciers et immobiliers...

Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 10 000 Euros divisé en 1 000 actions de 10 Euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix disposant du pouvoir de droit de vote.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix.

A été nommé : Président : Monsieur Michel DE BEYTIA 20 avenue Leman, 74200 THONON-LES-BAINS.

La société sera immatriculée au RCS de CANNES.

204326

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 21 mars 2022, à JUAN-LES-PINS. Dénomination : INTERNOS - Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Le siège social est situé 129 bd Wilson, 06160 JUAN-LES-PINS, dont l'objet social est : Restaurant, brasserie, au capital social de 1 000 Euros. Pour une durée de 99 ans. La présidente est Madame DRAGAN Alexandra demeurant 107 avenue des Frères Roustan, 06220 VALLAURIS. La société sera immatriculée au RCS d'ANTIBES.

Pour avis.

204327

AVIS DE LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP, en date à JUAN-LES-PINS du 01/01/2022, la SNC LES ARCADES sise 129 boulevard Wilson, 06160 JUAN-LES-PINS, immatriculée au RCS d'ANTIBES sous le n°300 165 958, a donné en location-gérance à la SASU INTERNOS sise 129 boulevard Wilson, 06160 JUAN-LES-PINS, en cours d'immatriculation au RCS d'ANTIBES, un fonds de commerce de BAR-RESTAURANT-BRASSERIE sous l'enseigne «Les Arcades» sis et exploité 129 boulevard Wilson, 06160 JUAN-LES-PINS, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction. Les formalités seront effectuées au RCS d'ANTIBES.

204328

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP au 28/03/2022, il a été constitué la SAS GRAVITY PIPELINE au capital de 4 000 Euros. Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 891 Corniche Fahnestock, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Président : SULTAN Patrice demeurant 891 Corniche Fahnestock, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger : L'activité d'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs, ainsi que toutes activités connexes se rapportant à l'objet social. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités. La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Durée : 99 ans. Exercice au 31/12. Immatriculation : RCS d'ANTIBES. Pour avis.



DÉPOSEZ
vos annonces à :
annonces@petitesaffiches.fr

204373



COMMUNE DE CLANS (06)

CONSULTATION POUR L'EXPLOITATION D'UN EMPLACEMENT DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE RESTAURATION RAPIDE AU PLAN D'EAU

La commune de CLANS souhaite déléguer à un foodtruck ou autre prestataire, la restauration rapide publique proposée sur le site du plan d'eau de baignade biologique pour la saison estivale.

Un droit d'occupation de l'espace public sera à acquitter.

Le dossier de consultation est disponible en mairie

Un dossier de candidature le plus complet possible est à présenter, comprenant notamment les éléments suivants :

- La carte de restauration proposée la plus détaillée possible indiquant les prix de vente publique TTC

- Une présentation détaillée et descriptive de votre expérience

- Une présentation détaillée de votre

installation

- Votre offre de prix (tarif plancher de 500 € pour la saison estivale hors frais d'électricité)

- Un détail sur la vaisselle et les emballages utilisés (jetable, compostable, durable etc...)

Remise des offres et réponses

Les candidats devront faire parvenir par mail ou par courrier avant le 6 mai 2022 à 12h, le dossier complet par courrier ou par mail à :

Mairie de CLANS
7 avenue de l'hôtel de ville
06420 CLANS

mairiedeclans@wanadoo.fr
Pour tout renseignement merci de vous adresser à la mairie par téléphone au 04 93 02 90 08 ou bien par mail à mairiedeclans@wanadoo.fr

204374



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS ALERTE SÉCHERESSE : HALTE AU GASPILLAGE DE L'EAU !

Les bassins versants de la BRAGUE, DU VAR AMONT, DU VAR AVAL, DU PAILLON, DE LA ROYA, BÉVÈRA et côtiers mentonnais sont placés en alerte sécheresse. Nous vous rappelons qu'il est expressément demandé à tous de respecter les limitations d'usage en vigueur.

Retrouvez toutes les informations sur internet :

Arrêté préfectoral : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Recueil-des-actes-administratifs-RAA/Annee-2022/Recueils-speciaux>

Recueil spécial n°74.2022 du 31 mars 2022

Plan d'action sécheresse des Alpes-Maritimes :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturelset-technologiques/L-eau/Gestion-de-la-secheresse>

204335

ACTION DEBARRAS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 €
Siège social : Le Figour,
06340 LA TRINITÉ
403 391 386 RCS NICE

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2019 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/03/2019, de Le Figour, 06340 LA TRINITÉ (Alpes-Maritimes), à 1 rue Rancher, 06000 NICE (Alpes-Maritimes).

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NICE.

Pour avis, la gérance.

204336

CHD®

Marque d'Expertise
www.groupechd.fr

IZAO AZUR

SAS au capital de 10 000 €

233 ter chemin de la Brague, 06410 BIOT
RCS ANTIBES 843 126 913

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Suivant décision unanime des associés en date du 18/03/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 233 ter chemin de la Brague, 06410 BIOT au 16 place Mendès France, 59000 LILLE à compter du 18/03/2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

204337

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte SSP du 21/03/2022, il a été constitué une SAS dénommée : CAP FERRAT MARINE.

Capital : 9 000 €
Siège : 10 boulevard du Maréchal Joffre, 06310 BEAULIEU-SUR-MER.

Objet : Réparation et maintenance de bateaux et de façon générale de tout véhicule nautique à moteur.

Président : Monsieur Nicolas LANGLOIS demeurant à 72 route de la Paillos, 06300 NICE.

Directeur général : Monsieur Joseph NAPOLI demeurant à 30 avenue Jean Moulin, 06340 DRAP.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable des associés à la majorité des 2/3.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS NICE.

**Pour avis
Le président.**

204358

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

La SCI ELYES au capital de 1 000 € sise à 37 bis rue Dabray, NICE (06000) immatriculée sous le RCS NICE n°492 732 318. Les associés ont décidé aux termes d'une AGE en date du 21 mars 2022, de transférer le siège social à l'adresse suivante : 0 Bat 0, 11 avenue des Bréguères, CAGNES-SUR-MER (06800), à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. RCS ANTIBES.

204345

**AUGMENTATION DE
CAPITAL**

Selon décisions du 17/03/2022, le président de GROUPE NUTRAVALIA (SAS au capital de 54 000 101 €, siège 45, allée des Ormes, E Space Park, bâtiment B, 06250 MOUGINS, 893 000 109 RCS CANNES) a constaté la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 135 000 € par attribution gratuite d'actions aux salariés. En conséquence, le capital social est porté de 54 000 101 € à 54 135 101 €. Mention RCS de CANNES.

204346

AVIS

Par délibération du 21/03/2022 prenant effet audit jour des associés de la SC GRIBOUILLE au capital de 50 000 € ayant siège social à BENDEJUN (06), 1241 avenue René Fatou, immatriculée 809 465 610 RCS NICE, Mme Véronique GUILLON a démissionné de son mandat de gérant; Mme Liliane DJEBNOUN demeurant à SAINT-LAURENT-DU-VAR (06), 86 avenue Maurice Donat a été désignée en remplacement pour une durée illimitée. Objet social étendu à la vente des biens et droits immobiliers.

204347

**AJIS
Avocats**

76 boulevard Napoléon III – Antares,
06200 NICE

Tél. +33 (0)4 93 18 87 04

Email : contact@ajis.fr

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Suivant acte sous seings privés, en date du 31 mars 2022 à SAINT-LAURENT-DU-VAR, a été constituée la société suivante :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CONCEPT INTERIM 13 -
Siège : 1 avenue Marc Moschetti, Centre St-Exupéry, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Objet : Trouver, accompagner, former et placer en intérim et contrat à durée indéterminée toute personne, de toutes catégories et échelons, auprès des entreprises, sociétés, groupements, associations et collectivités publiques ou privées. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'ANTIBES. Capital : 50 000 Euros apport en numéraire. Président : La société FLAVIGI, SAS – RCS ANTIBES 894 838 010 – Siège : 7 avenue Louis Blériot, 06800 CAGNES-SUR-MER. Admission aux assemblées : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions : Chaque action donne droit à une voix. Cession et transmission : Les cessions de titres donnant accès au capital à un tiers sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. **Pour avis.**

204350

SCI M.C.

SCI au capital de 1 000 €
771 avenue du Loubet, les Villas de
Jessica, 06270 VILLENEUVE-LOUBET
RCS ANTIBES n° 840 695 746

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une AGE du 01/04/2022, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 27 allée de la Pierre à Tambour, Les Hauts de Vaugrenier, 06270 VILLENEUVE-LOUBET. Validation : RCS ANTIBES. **Pour avis. Les représentants légaux.**

204339

LA FAVORITE

SC au capital de 15 244,90 €
Siège social : 06400 CANNES

23 avenue de la Favorite, Villa Marion,
383 995 917 RCS CANNES

**CHANGEMENT
DE GÉRANT**

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 17/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant GOLDEN EPOCH LIMITED, société immatriculée sous le droit de HONG-KONG, dont le siège est situé 1702/1706, 17/F Kinwick Centre 32 Hollywood Road HONG-KONG représentée par M. BROHI Zakir demeurant Q.N.O. C-06 SRTC Colony, Hyberbad PAKISTAN, en remplacement de M. Nasser KHALILI. Le dépôt légal sera effectué au RCS de CANNES.

204340

**AARPI MONTAGARD
& ASSOCIES**

Cabinet d'avocats

aux barreaux de NICE et de PARIS

Etablissement à CANNES (06400),

1 rue de Suffren

CHARLOTTE

Société par actions simplifiée
au capital de 7 623,00 €

Siège social : 5 rue Louis Blanc,
(06400) CANNES

RCS CANNES 401 907 514

AVIS

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 31 mars 2022, les associés de la société susvisée ont pris acte à compter de ce jour :

- De la démission de Monsieur Patrick CAUCINO de ses fonctions de président.

- De la nomination en qualité de président de Monsieur Christophe CAUCINO, demeurant à CANNES (06400), Villa Ravine, 66 boulevard Montfleury, en remplacement, pour une durée illimitée.

- De la démission de Monsieur Christophe CAUCINO de ses fonctions de directeur général.

Pour avis.

Le président.

204341

LE MAGELLAN

Société par actions simplifiée
à associé unique

au capital de 7 622,45 €

Siège social : Promenade de la Darse,

Plage du Château,

06590 THÉOULE-SUR-MER

696 720 457 RCS CANNES

**CHANGEMENT
DE PRÉSIDENT**

Suivant procès-verbal en date du 28 mars 2022, l'associé unique a nommé en qualité de président :

CHATEAU DE THEOULE, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 €, 22 rue de Téhéran, 75008 PARIS - 907 455 026 RCS PARIS, représentée par : BMF HOTEL COLLECTION, 22 rue de Téhéran, 75008 PARIS en remplacement de CUZIAT Eric, démissionnaire.

L'associé unique.

204342

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date à NICE du 14 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BLUE SOLEST
Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique

Siège social : 10 rue Blacas, 06000 NICE.

L'objet social : La société a pour objet : La commission, le courtage, la gestion technique des bateaux, yachts et navires, directement ou en association avec d'autres entreprises ayant un objet similaire. Le courtage d'autres biens de toute nature dont voitures de luxe et de collection, jets. L'activité de broker spécialisée en vente et charter de yachts et bateaux. L'activité d'intermédiaire de commerce dans tous secteurs non réglementés et sur tous produits et biens. Le service de conciergerie, la location de véhicules, l'organisation de tous types d'événements privés et/ou publics. Le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion et développement auprès des entreprises et tous types de structures. La commercialisation en ligne de tous produits. L'accompagnement des entreprises Françaises dans leurs conduites de projets communication, marketing et digital, et dans la commercialisation de leurs produits. L'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet social et la mise en place de toutes garanties nécessaires. Et généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets stipulés ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser le développement du patrimoine et de l'activité de la société.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : Deux mille euros (2 000 euros) divisé en 2 000 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement souscrites et libérées.

Gérance : Monsieur Guillaume BEDOUET demeurant à BRIS-SAC-LOIRE-AUBANCE (49320), Lieudit Malitourne.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de NICE.

Pour avis.

La gérance.

204344

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} avril 2022, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par actions simplifiée

Dénomination : CIN.R.J

Objet social : Coach Sportif, naturopathe, activités du bien-être.

Siège social : 184 chemin des Cabanes Blétonnières, 06790 ASPREMONT.

Capital : 100 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE.

Président : Mme ETIENNE Céline, demeurant 184 chemin des Cabanes Blétonnières, 06790 ASPREMONT.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession soumise à agrément.

Immatriculation au RCS de NICE.

NICE 17 rue Alexandre Mari, 06300 NICE
CANNES 816 avenue du Campon, 06110 LE CANNET

204343



COMMUNE DE CLANS (06)

AVIS D'ATTRIBUTION - SERVICES
DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Commune de CLANS (06), Numéro national d'identification : 210600425000016, Mairie de CLANS 7 avenue de l'Hôtel de ville, 06420 CLANS (France).

Tél. : +33 4 93 02 90 08

Fax : +33 4 93 02 94 94

Courriel : mairiedclans@wanadoo.fr

Code NUTS : FRL03.

Adresse(s) internet :

Adresse principale :

https://clans06.com/

Adresse du profil d'acheteur :

https://clans06.com/

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) EXTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la reconstruction et à la réhabilitation de la piste de la forêt.

II.1.2) Code CPV principal

71000000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Mission de maîtrise d'œuvre relatif à la reconstruction et à la réhabilitation de la piste de la forêt

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : Non renseigné

II.1.7) Valeur totale du marché

210 000 Euros

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

71000000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Route de la forêt, 06420 - CLANS

II.2.4) Description des prestations

Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la reconstruction et à la réhabilitation de la piste de la forêt.

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40%

Qualité

Valeur technique : 60%

II.2.11) Informations sur les options

Options : Non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

Référence de l'avis au JO : 2022/S025-062319 du 31 janvier 2022

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation

Section V : Attribution

LOT / Marché N°202021 : Attribué

Intitulé : Marché de maîtrise d'œuvre

relatif à la reconstruction et à la réhabilitation de la piste de la forêt.

V.1) Informations relatives à une non-attribution

V.2) Attribution du marché

18 mars 2022

V.2.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues : 1

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 1

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 1

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Non

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

CTH Ingénierie, Numéro national d'identification : 75031232400031, 42 chemin St Joseph, 06130 GRASSE, (France).

Code NUTS : FRL03.

Le titulaire est une PME : Oui

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot

Estimation initiale du montant : 210 000 Euros (Hors TVA).

Valeur totale : 210 000 Euros

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de NICE

18 avenue des fleurs, CS 61039,

06050 NICE CEDEX 1 (France).

Tél. +33 4 89 97 86 00.

E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr.

Fax +33 4 89 97 86 02.

Adresse internet :

http://nice.tribunal-administratif.fr.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

30 mars 2022

204380

AVIS DE
LOCATION-GÉRANCE

La société LE CARRE D'OR, société à responsabilité limitée au capital de € 8 000, dont le siège est à 06400 CANNES, 16 rue des Frères Pradignac, 501 570 428 RCS CANNES, reprend, à compter du 1^{er} mars 2022, l'exploitation du fonds de commerce de «RESTAURANT, SALON DE THE, BAR, ENTREPRISE DE SPECTACLES», sis à 06400 CANNES, 16 rue des Frères Pradignac, qui avait été donné en location-gérance à la société JOIE CLUB, société par actions simplifiée au capital de € 1 000, dont le siège social est à 06400 CANNES, 16 rue des Frères Pradignac, 845 041 524 RCS CANNES, le 29 janvier 2019 et qui a pris fin le 11 octobre 2021.

204385

AVIS DE
CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 25/02/2022, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ROJICO - Forme : Société à responsabilité limitée. Siège social : 18 rue Pertinax, 06000 NICE. Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers. Durée : 99 ans. Capital : 12 000 Euros. Gérance : Monsieur Francis, Serge, Alain KSAS né le 6 septembre 1954, 32 avenue de Savoie, 06000 NICE. Immatriculation : Au RCS de NICE. Pour avis.

204412

RECTIFICATIF

A l'annonce n° 203892 parue dans le présent journal du 10/03/2022, il fallait lire : Par acte SSP du 31/03/2022.

204388



VILLE DE ROQUEFORT LES PINS

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
MARCHÉ À PROCÉDURE FORMALISÉE - ARTICLES L 2124-2, L2113-12 R 2124-2 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ RÉSERVÉ VISANT LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Statut de l'organisme :

Commune >= 3500 h

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Ville de ROQUEFORT-LES-PINS

Adresse : Mairie, 1 Place Merle

06330 ROQUEFORT-LES-PINS

Personne représentant le pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Maire, Michel ROSSI

Adresses du profil acheteur :

www.marches-securises.fr

DESCRIPTION DU MARCHÉ

Objet du marché : FABRICATION ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE POUR LES SERVICES DE L'ENFANCE.

MARCHÉ RÉSERVÉ

Caractéristiques principales

Procédures

Marché à procédure formalisée à prix global et forfaitaire

Forme du marché :

Les groupements sont autorisés (solidaires)

Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base.

Lots :

- 1- Crèche Municipale
- 2- Centre de loisirs mercredis et vacances scolaires (maternelles, élémentaires, adolescents)
- 3- Les Écoles (maternelle et élémentaires)

- Tranche ferme : École maternelle Layet-Boutonnier

- Tranche optionnelle 1 : École élémentaire du Plan

- Tranche optionnelle 2 : École élémentaire du Peissaut

Type de marché : Fournitures et services

Nomenclature - Classification CPV : 55321000-6 - fabrication repas

Durée du marché ou délai d'exécution : 1 an renouvelable 4 fois

Début :

Lot 1 : 23 août 2022

Lot 2 : 1^{er} janvier 2023

Lot 3 (tranche ferme) : 1^{er} janvier 2023

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

Critère(s) noté(s) sur 100 points.

I- Critère prix : 50 %

II- Critère technique : 40%

III- Critère Environnemental : 10%

Informations complémentaires

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : AO 2022-03-Repas-enfance

Conditions de participation

Justifications à produire :

- Lettre de candidature (DC1) Déclaration du candidat (DC2)

Ou DUME

- Attestations Assedic, assurances

- Copie du jugement si le candidat est en redressement judiciaire

- Certificats de qualités, de normes et de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur (agrément de la DSV)

- Références similaires

Offre du candidat :

- Acte d'engagement (ATTRI)

- Mémoire Technique

- BPUP

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services

Après attribution aucune forme de groupement ne sera exigée.

Conditions particulières de retrait des dossiers :

www.marches-securises.fr

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

www.marches-securises.fr

Conditions de délai

Date limite de réception des offres :

10/05/2022 à 08h00

Délai de validité des offres : 120 jours

Renseignements complémentaires :

www.marches-securises.fr

Voies et délais de recours

Référé précontractuel : Peut être introduit jusqu'à la signature du contrat, devant le tribunal administratif de NICE, sis 18 avenue des Fleurs, 06000 NICE.

Recours en contestation de la validité (validité CE, ass., 4 avril 2014, Département de TARN-ET-GARONNE, n°358994) :

Il peut être introduit pendant une durée de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution qui sera effectué, près le tribunal administratif de NICE sis 18 avenue des Fleurs, 06000 NICE.

Date d'envoi du présent avis :

06/04/2022



204359

PAUL & ASSOCIÉS NOTAIRES

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Elodie DUBOIS, notaire à NICE, associé de la SELAS dénommée «PAUL & Associés – notaires», titulaire d'un office notarial à la résidence de NICE (Alpes-Maritimes), 23 boulevard Gambetta et à la résidence de PARIS (11^{ème}) 145 boulevard Voltaire, CRPCEN 99999, le 25 mars 2022, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.

ENTRE :
M. Yves André Lucien DEMEURE, dt à GRASSE (06130), 13, av Mottet, et Mme Geneviève Gisèle Gustavie Marie Joseph Ghislaine BOLLY, dt à GRASSE (06130), 13 avenue Mottet.

M. est né à LYON 2^{ème} arrondissement (69002) le 27 mars 1949.

Mme est née à SEILLES (Belgique) le 9 septembre 1959.

Mariés à la mairie de GRASSE (06130), le 24 juin 2006 sous le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître François PAUL, notaire à NICE, le 24 février 2006.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

APPORT DE BIEN PROPRE
M. Yves DEMEURE déclare apporter : Un bien sis à LORGUES (Var) 83510, Quartier de Pendedi, cadastré F3395. Lot n°124.
Pour insertion.
Le notaire.

204368

FACEO FM SUD EST

SAS au capital de 111 270 €

Siège social :

06270 VILLENEUVE-LOUBET

RN7 le Logis de Bonneau

535 258 040 RCS ANTIBES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'associé unique le 01/04/2022, il a été décidé de transférer le siège social de : Le Logis de Bonneau RN7, 06270 VILLENEUVE-LOUBET au 240 rue Evariste Galois, Immeuble GARDEN SPACE, bâtiment B, 06410 BIOT.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'ANTIBES.

204397

SCI LPLC

SCI au capital de 100 €

378 route de Grasse,

le Castel Saint-Roch, 06220 VALLAURIS

RCS ANTIBES n° 807 664 388

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE en date du 30/03/2022, il a été décidé de transférer le siège social, à compter du 30/03/2022, à l'adresse suivante :

1439 chemin des Bas Brusquets, 06220 VALLAURIS.

Pour information :

Objet social : L'acquisition, la gestion, la location et l'entretien de tous biens immobiliers.

Durée : 99 ans.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS d'ANTIBES désormais compétent à son égard.

Pour avis.
Le représentant légal.

204354



THÈMES CONSEIL

28 boulevard Jean Bart,

59400 CAMBRAI

Tél : 03 27 72 42 86

AVIS

Aux termes de décisions de l'associée unique du 31/03/2022 de la SASU : VENDOME PROPRIÉTÉ. Capital social variable : 7 500 €. Siège social : NICE (06300), 27 boulevard de l'Ariane, Centre Novaffaires 2, RCS NICE : 479 409 419, il a été décidé : 1/ De nommer, en qualité de présidente : La SAS "CLINITEX SERVICES" sise 9 bis rue Louis Néel, Synergie Park, 59260 LEZENNES, RCS LILLE METRO-POLE 377 679 634, en remplacement de Frédéric FRANCHI, président démissionnaire, à compter du 31/03/2022. 2/ De changer la dénomination sociale à compter du 31/03/2022 pour adopter celle de «CLINITEX ALPES MARITIMES». Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera portée au RCS de NICE.

204355

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à CANNES du 1^{er} avril 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SLG FRENCH RIVIERA
Siège : 29 – 31 rue Félix Faure, 06400 CANNES.

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 4 000 Euros.

Objet : Restauration traditionnelle et salon de thé.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Madame DUBUISSON
Charlotte née AUBERT demeurant 140 chemin des Eaux, 06250 MOUGINS.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CANNES.

204356

AVIS DE DISSOLUTION

Forme : SASU
Dénomination : MANA
Au capital de : 2 000 €.
Siège social : 8 bis avenue du Maréchal Foch, 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER
RCS de NICE n° 838 291 219

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2021 et sa mise en liquidation. L'associé unique, Mme NEILI Nadia demeurant 98 Via Cristoforo Colombo 62017 PORTO RECANATI (Italie) se désigne en qualité de liquidatrice avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au 8 bis avenue du Maréchal Foch, 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE.
Pour avis, la liquidatrice.

204357

POURSUITE D'ACTIVITÉ

MODBLOC SAS SAS au capital de 2 000 Euros. Siège social : 890 bd du Mercantour, 06200 NICE - RCS NICE 824 304 703 - Par délibération du 30/10/2021, les associés ont décidé de ne pas dissoudre la société et de continuer son activité malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social. Formalité au RCS de NICE.

204361

SCCV LA CANOPEE

SCCV au capital de 20 000 €

Siège social : 06560 VALBONNE,

1900 rte des Crêtes, les Collines de

Sophia, bât. D1

893 631 937 RCS GRASSE

CHANGEMENT DE CO-GÉRANT

Aux termes de l'AGE en date du 24/03/2022, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérant, la société PALETIS DEVELOPPEMENT, SARL au capital de 50 000 €, sise 181 bis rue Lecourbe, 75015 PARIS, immatriculée sous le n° 892 664 996 RCS PARIS, en remplacement de la société BALLESTER.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de GRASSE.

204362

TPPW

SAS au capital de 1 000 €

4 avenue de l'Est, Gesteri@t,

06220 VALLAURIS

RCS ANTIBES n° 839 356 359

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 01/03/2022, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 13 avenue Baptiste Cevoule, Le St-Valentin, 06220 VALLAURIS. Validation : RCS ANTIBES.

204400

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/04/2022, il a été constitué une SAS dénommée : LE DUSSAUT INVESTISSEMENT

Sigle : LDI

Capital : 1 000 €.

Siège : 16 rue Cais de Pierlas, C/o Nice Contacts, 06300 NICE.

Objet : Marchand de biens et toutes activités en lien avec l'immobilier (sauf gestion et transaction pour les tiers).

Président : Madame Lina DUSSAUT demeurant à 80 avenue Henri Charles, 91480 QUINCY-SOUS-SENAUT.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Cession à des tiers avec agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité de 50%.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS NICE.

Pour avis.

Le président.



Tél. : 04 93 80 72 72

204364

ST WEBIMMO

SARL au capital de 15 000 €

37A chemin de l'Aubarede,

06110 LE CANNET

RCS CANNES n° 791 607 013

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 01/02/2022, prenant effet le 01/02/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 1 rue Montaigne, C/o PACTE CONSULTANTS, 06400 CANNES.

Validation : RCS CANNES.

204365

HENT

SELARL au capital de 13 500 €

105 quai des États-Unis, 06300 NICE

RCS NICE n° 521 331 553

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Aux termes d'une AGO du 20/12/2021, prenant effet ce jour : M. Stéphane ROZEC a démissionné de ses fonctions de co-gérant, Mme Stéphanie GLASPER est maintenue gérante. Validation : RCS NICE.

204366

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 28/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI VILLA MEXICO
Forme : Société civile immobilière

Objet social : L'acquisition, la gestion, la mise en location, l'administration, ainsi qu'à titre ponctuel, la cession, de tous immeubles bâtis et non bâtis, à usage commercial, industriel, artisanal, professionnel et/ou d'habitation, situés en France ou à l'étranger.

Siège social : Villa Val d'Azur, 18 bis avenue Eden Park, 06000 NICE.

Capital : 1 000 €.

Gérance : DUPUY LE DANTEC Charles demeurant Villa Val d'Azur, 18 bis avenue Eden Park, 06000 NICE.

Cession des parts : Clauses d'agrément. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE.

204367

CEGELEC MAINTENANCE TERTIAIRE SUD EST

SAS au capital de 1 528 050 €

Siège social :

06271 VILLENEUVE-LOUBET cedex

2474 allée Nolis CS 80001, Pôle Marina 7,

bâtiment Le Kern

537 916 074 RCS ANTIBES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'associé unique le 01/04/2022, il a été décidé de transférer le siège social de : 2474 allée Nolis, CS 80001, Pôle Marina 7, bâtiment le Kern, 06271 VILLENEUVE-LOUBET cedex au 240 rue Evariste Galois, Immeuble GARDEN SPACE, bâtiment B, 06410 BIOT.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'ANTIBES.

204369

MobiquiThings

Société par actions simplifiée

à associé unique

au capital de 364 091,96 €

Siège social : Parc de Haute

Technologie, Dont de l'Orme, 694-732

avenue du Docteur Maurice Donat,

06250 MOUGINS

524 241 072 RCS CANNES

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Suivant procès-verbal en date du 31 mars 2022, l'associé unique a nommé en qualité de président :

M. Thierry LEGRAIN, demeurant 32 rue Lienard, 92500 RUEIL MALMAISON en remplacement de Pierre COSNIER, démissionnaire.

Le représentant légal.

204370

DKplusRAF

Société civile immobilière

au capital de 2 000 €

Siège social : 28 avenue de la Torraca,

06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

850 205 485 RCS NICE

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Suivant acte sous signature privée constatant les décisions des associés en date du 31 mars 2022, les associés ont nommé Monsieur Richard FALLIN, domicilié 28 avenue de la Torraca, 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN, en qualité de co-gérant de la société.

Pour avis.

204371

SAS MAMINA

Capital : 10 000 €

Siège social : 315 chemin des Rascas,

06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

RCS ANTIBES 879 470 433

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE en date du 23 mars 2022, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à compter du 23 mars 2022 du 315 chemin des Rascas, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR, au 199 allée des Lentiques, 06510 GATTIERES. L'article 3 des statuts est modifié en conséquence. Mentions au RCS ANTIBES et GRASSE.

204372

AVIS

EURO PREVENTION+, SAS au capital de 1 000 €, sise 114 chemin de la Plaine, 06250 MOUGINS, 800 859 837 RCS CANNES. Aux termes des décisions de l'associée unique du 06/01/2022, la SAS HBSP.fr au capital de 1 817 000 €, sise 114 chemin de la Plaine, 06250 MOUGINS, 908 880 818 RCS CANNES, représentée par Bénédicte PIERZCHALSKI-BONTOUX, sa présidente et Frédéric BONTOUX, son directeur général, a été nommée présidente en remplacement de Bénédicte BONTOUX à compter du 06/01/2022, l'associée unique a pris acte de la démission de Frédéric BONTOUX de ses fonctions de directeur général à compter du 06/01/2022, il n'a pas été procédé à son remplacement. Il en sera fait mention au RCS de CANNES.

204375

**VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR****AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE FOURNITURES**

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Ville de SAINT-LAURENT-DU-VAR (06)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 21060123300302

Code postal / Ville : 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur :

https://www.marches-securises.fr

Identifiant interne de la consultation :

2022/011

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Monsieur le Maire - Tél : +33 4 92 12 42 42 - Mail : commande publique@saintlaurentduvar.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Capacité économique et financière : Énoncées dans le règlement de la consultation

Capacités techniques et professionnelles : Énoncées dans le règlement de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : Mardi 03 mai 2022 - 22:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans

négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) : Services généraux des administrations publiques.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Fourniture et livraison de tapis de fleurs et de fleurissement hors sol

Classification CPV : 03121100

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Fourniture et livraison de tapis de fleurs et de fleurissement hors sol

Lieu principal d'exécution : Commune de SAINT-LAURENT-DU-VAR - 06700

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée hors TVA :

Valeur minimale : 35 000 Euros

Valeur maximale : 80 000 Euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 : Informations sur les lots

LOT 1 : Fourniture et livraison de tapis de fleurs

Classification CPV : 03121100

Valeur estimée du lot hors TVA :

40 000 Euros

Lieu d'exécution du lot : Commune de SAINT-LAURENT-DU-VAR

LOT 2 : Fourniture et livraison de fleurissement hors sol

Classification CPV : 03100000

Valeur estimée du lot hors TVA :

40 000 Euros

Lieu d'exécution du lot : Commune de SAINT-LAURENT-DU-VAR

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, avec minimum et maximum dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

Lot n°1 :

Montant minimum par période :

15 000 € HT

Montant maximum par période :

40 000 € HT

Lot n°2 :

Montant minimum par période :

20 000 € HT

Montant maximum par période :

40 000 € HT

La durée du marché est fixée à 12 mois, à compter du 25 avril 2022 ou à compter de la date de notification si celle-ci est postérieure au 25 avril 2022 jusqu'au 08 mai 2023.

Reconductible 2 fois par tacite reconduction, pour une durée maximale allant jusqu'au 08 mai 2025, sauf dénonciation par la collectivité 3 mois avant la date d'expiration de chaque période.

Séance d'ouverture des plis non publique.

Date d'envoi du présent avis

05 avril 2022

204378

CALL TO ACTION

SAS au capital de 10 000 €

Siège social : 5 avenue Emmanuel

Pontremoli, 06200 NICE

849 975 800 RCS NICE

AVIS

Par décisions de la collectivité des associés le 30/03/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président de la SAS la société BONUM GROUP SAS, 40 rue de l'Abbé Lemire, 59110 LA MADELEINE immatriculée sous le n° 908 416 639 RCS LILLE Métropole, en remplacement de la société ADFINITAS, SAS.

Il a également été décidé de transférer le siège social du 5 avenue Emmanuel Pontremoli, 06200 NICE au 117 avenue Simone Veil, bât. C2, 06200 NICE à compter du 31/03/2022.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NICE.



Suivez-nous
sur les réseaux sociaux



204386



Immeuble L'Astrolabe

79, boulevard de Dunkerque CS 10437,

13235 MARSEILLE cedex 02

OXIDENTAL 1 SARL

Société à responsabilité limitée

au capital de 762 245,09 €

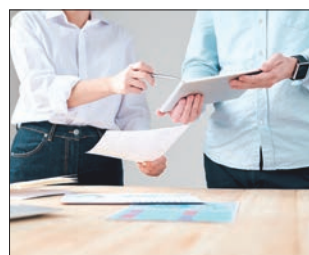
Siège social : 179 boulevard René

Cassin, 06200 NICE

411 039 282 RCS NICE

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 31/01/2022, il a été pris acte de la démission de Monsieur Mahmoud Tahir MALIK de ses fonctions de co-gérant à compter du 31/01/2022. Pour avis.



204387



Immeuble L'Astrolabe

79, boulevard de Dunkerque CS 10437,

13235 MARSEILLE cedex 02

OXIDENTAL II SARL

Société à responsabilité limitée

au capital de 7 622,45 €

Siège social : 179 boulevard René

Cassin, 06200 NICE

411 039 381 RCS NICE

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 31/01/2022, il a été pris acte de la démission de Monsieur Mahmoud Tahir MALIK de ses fonctions de co-gérant à compter du 31/01/2022. Pour avis.



SERVICE EXPRESS D'AIDE
À LA FORMALITÉ D'ENTREPRISE
Sur la France entière et Monaco

204389

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 5 avril 2022 il a été constitué une société d'exercice libéral à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SELARL PHARMACIE MONTAGNY
Capital social : 12 500 €
Siège social : 61 bis Corniche Fleurie à NICE (06200).

Objet social : La société a pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R 5125-14 code de la santé publique) par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux. La société a également pour objet la création, l'acquisition, la propriété, la jouissance, l'exploitation et l'administration d'une officine de pharmacie située en France et présentement au lieu du siège social, en ce compris toutes activités accessoires autorisées.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Madame Olivia Sybille MONTAGNY, demeurant 2 avenue Sainte-Claire à NICE (06100) a été nommée gérant par les statuts.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE.

Pour avis.
La gérance.

204390

LD WEBMARKETING

SASU au capital de 1 000 €

Siège social : 1 Parc des Deux Moulins,
27240 SYLVAINS-LES-MOULINS
849 458 625 RCS EVREUX

AVIS

L'AGE du 22/03/2022 a décidé de :

- Transférer le siège social LD WEBMARKETING C/o NISSA SR, 242 rue Jean Ossola, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR.

- Modifier l'objet en ajoutant les activités suivantes : Webmarketing, gestion de campagnes publicitaires sur les réseaux sociaux, rédactionnel, copywriting, gestion de sites Internet et de boutiques et ligne, SEO, SMO, community management, merchandising, branding, auprès de professionnels comme de particuliers en France comme à l'étranger, participation à des salons, colloques et forums en tant qu'intervenant ou visiteur. Formation et coaching.

- Président : LD EXPERT, SASU au capital de 1 000 €, ayant son siège social LD EXPERT C/O NISSA SR, 242 rue Jean Ossola, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR, 883 700 221 RCS d'ANTIBES.

Radiation au RCS d'EVREUX et réimmatriculation au RCS ANTIBES.

204391

LD EXPERT

SASU au capital de 1 000 €

Siège social : 1 Parc des Deux Moulins,
27240 SYLVAINS-LES-MOULINS
883 700 221 RCS EVREUX

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'AGE du 22/03/2022 a décidé de transférer le siège social LD EXPERT C/O NISSA SR, 242 rue Jean Ossola 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR.

- Président : M. DAUVERGNE Ludovic, demeurant 1 Parc des Deux Moulins, 27240 SYLVAINS-LES-MOULINS.

Radiation au RCS d'EVREUX et réimmatriculation au RCS d'ANTIBES.

204329

AVIS

EMM ET LES GOLDEN BOYS société à responsabilité limitée au capital de 100 000 € au capital de 456 600 €. Siège social : 2 avenue, Paul Dufourmantel, 06000 NICE - 888 746 815 RCS NICE. Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 21 mars 2022 que le capital social a été augmenté de 356 600 € par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent mille € (100 000 €). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quatre cent cinquante six mille six cents € (456 600 €). **Pour avis. La gérance.**

204330

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN du 31 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LA DIFF
Siège : L'édifice la Tranchée, 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN.

Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 000 €. Objet : Bar, restaurant sur fond musical, traiteur, ventes à emporter et service de livraison.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Mathias MIRANDE, né le 22 juin 1987 à MONACO (98000), demeurant 1 promenade Honoré II, «Les Jardins d'Apolline» à MONACO (98000).

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE.

Pour avis.
Le président.

204398

KIDSCARE

SAS au capital de 20 000 €

Siège social : 06560 VALBONNE
930 rte des Dolines
824 425 151 RCS GRASSE

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Par décision de l'associé unique le 31/08/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président de SAS, M. Olivier VALLET demeurant 204 quai Marcel Dassault, 92150 SURESNES, en remplacement de Mme Diane SKYNKIER ép. ABRAHAMS, à compter du 31/08/2021. Le dépôt légal sera effectué au RCS de GRASSE.

204410

RECTIFICATIF

À l'annonce n° 203741 parue dans le présent journal du 24/02/2022, il fallait lire : «prenant effet au 01/01/2022 » à la place de « prenant effet ce jour ».

204392

MEGANSOCIETY

Société par actions simplifiée
au capital de 500 €

Siège social : 7 avenue Piatti,
06100 NICE
RCS NICE 907 555 882

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} février 2022, il résulte que le siège social a été transféré au 7 avenue Piatti à NICE (06100), à compter du 1^{er} février 2022.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

204393

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant PV AGE du 05/04/2022, il a été décidé le transfert du siège social de la SASU TPS, au capital de 500 €, RCS CANNES n° 897 822 334 : Ancien siège : 11 avenue Pierre Semard, 06150 CANNES-LA-BOCCA - Nouveau siège : 8 rue Solferino, 93300 AUBERVILLIERS. Radiation au RCS de CANNES et immatriculation au RCS de BOBIGNY.

204394

KJ MODERN HOUSE

SAS au capital de 1 000 €

193 route de Plascassier, 06130 GRASSE
RCS GRASSE n° 847 893 880

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE du 31/12/2021, prenant effet ce jour, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Monsieur Mario KOZIK sis 193 route de Plascassier, 06130 GRASSE a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS GRASSE.

204395

SCI ARTHUR

SCI au capital de 1 000 €

Siège social : 7 rue du Port de Plaisance,
91250 SAINT-REMY-SUR-SEINE
503 205 064 RCS EVRY

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 01/03/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 212 chemin des Adrechs, 06620 LE BAR-SUR-LOUP à compter du 01/03/2022, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Gérant : M. KERKAR Djemal demeurant 212 chemin des Adrechs, 06620 LE BAR-SUR-LOUP.

Radiation au RCS d'EVRY et immatriculation au RCS de GRASSE.

204411

RECTIFICATIF

À l'annonce n°204042 parue dans le présent journal du 17/03/2022, il fallait lire : «prenant effet au 01/01/2022 » à la place de « prenant effet ce jour ».

204332

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en date du 23 mars 2022, il a été constituée une société civile immobilière :

Dénomination : SCI EDE
Capital : 500 €. Siège social : 14 avenue Benoît Carriat, 06600 ANTIBES.

Objet : Acquisition, exploitation, location de tous biens immobiliers à usage industriel, commercial et d'habitation.

Durée : 99 ans.

Gérance : Dimitri DENIS 14 avenue Benoît Carriat, 06600 ANTIBES.

Les cessions de parts entre associés, à des ascendants et descendants d'associés sont libres. Les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés statuant à la majorité des deux tiers.

Immatriculation au RCS d'ANTIBES.

204333

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 20/31 - AVIS DE DÉPÔT DE L'ÉTAT DE COLLOCATION : **SCI DANIEL**, 8 boulevard de Riquier, 06300 NICE. Avis de dépôt de collocation au greffe des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, dressé par Maître Denis GARNIER de la SCP BTSG agissant en qualité de commissaire à l'exécution du plan de la SCI DANIEL. Les contestations seront recevables dans le délai de trente jours à compter de la date de parution au BODACC auprès du secrétariat du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de NICE. **NICE, le 14 mars 2022. Le greffier.**

204352

AVIS DE LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte SSP en date du 25 mars 2022, la SASU BACCARA au capital de 20 000 €. Dont le siège social est fixé Immeuble Le Tavel Isola 2000, 06420 ISO-LA, immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 810 764 217, représentée par son président Monsieur Nicolas OGER, a donné en location-gérance à la société SARL RESTOGOD, au capital de 1 000 €, RCS en cours d'ANTIBES et représentée par son gérant Monsieur Steve GOOSSENS, un fonds de commerce de brasserie restaurant, sis et exploité à 2 rue Sainte-Marguerite - boulevard Charles Guillaumont, 06160 JUAN-LES-PINS. Pour une durée de un an allant du 1/04/2022 au 31/03/2023, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis.

204376

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 31/03/2022, constitution d'une SASU dénommée : RTS ACRO - Capital : 100 €. Siège : 6 rue Henri Rostagni, 06440 L'ESCARÈNE. Objet : Autres travaux spécialisés de construction. Toutes prestations de services à toutes sociétés du groupe. Président : RAYKOV Dima Yanko, né le 09/12/1989 à BURGAS (Bulgarie) demeurant au 6 rue Henri Rostagni, 06440 L'ESCARÈNE. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS de NICE.

204382

BELVILLA FRANCE SARLSARL à associé unique
au capital de 3 000 €Siège social : 29 allée des Eucalyptus,
06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE
852 695 972 RCS CANNES**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes des décisions en date du 25 mars 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 52 boulevard Sébastopol, 75003 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation en sera faite au RCS de CANNES et la société sera immatriculée au RCS de PARIS.

204383

**INVEST'IMMO
PINAULT DUGAST**Société civile immobilière
au capital de 50 000,00 €Siège social : 188 chemin de la Costière,
06000 NICE

En cours d'immatriculation au RCS NICE

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution de la société civile immobilière INVEST'IMMO PINAULT DUGAST - Durée : 99 ans. Capital : 50 000,00 Euros. Siège : 188 chemin de la Costière, 06000 NICE. Objet : L'acquisition, l'administration et l'exploitation de tout immeuble. Gérants : Monsieur PINAULT Aurélien et Madame DUGAST Aurélie demeurant ensemble 36 rue Principale, 36600 LYE. Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, par un ou plusieurs associés représentant les trois quarts du capital social. Immatriculation : RCS NICE.

Pour avis, la gérance.

204384

**LES OLIVIERS
DE PUTEAUX**

SCI au capital de 400 000 €

61 chemin du Siège, les Terrasses
du Miramar, 06140 VENCE
RCS GRASSE n° 800 546 921**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**Aux termes d'une AGE du 14/03/2022, prenant effet le 14/03/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 12 boulevard du Cap, 06160 ANTIBES. Gérant : Monsieur Bernard OUILLET demeurant 12 boulevard du Cap, 06160 ANTIBES. Co-gérant : Madame Francoise OUILLET née MASSON demeurant 12 boulevard du Cap, 06160 ANTIBES. Validation : RCS ANTIBES. **Pour avis. La gérance.**

204399

HANA

SCI au capital de 1 000 €

3 avenue de la Californie, 06200 NICE
RCS NICE n° 809 358 203**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**Aux termes d'une AGE du 20/03/2022, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 45B avenue Georges Clemenceau, 06000 NICE. Validation : RCS NICE. **Pour avis. Le représentant légal.**

204381

INSTANT LINK

Enseigne commerciale : INSTANT LINK

SAS au capital de 100 500 €

816 avenue du Campon,

06110 LE CANNET

RCS CANNES n° 853 473 528

**AVIS DE
DISSOLUTION**Aux termes d'une AGE du 05/04/2022, prenant effet le 05/04/2022, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Madame Barbara GHIGI sis 35 rue Giordano, SOCIETE AJFR, 06000 NICE a été nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé chez le liquidateur. L'adresse à laquelle la correspondance doit être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés est 35 rue Giordano, 06000 NICE. Dépôt légal au RCS CANNES. **Pour avis. Le président.**

204348

**AVIS DE
CONSTITUTION**Par acte SSP du 29/03/2022, il a été constitué une SCI dénommée : PRINCESS - Capital : 1 000 € apportés en numéraire. Siège : 90 route du Val de Gorbio, le Thuya Azur Park, 06500 MENTON. Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers, dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'apport, de construction ou toutes autres opérations. Gérant : Madame Raphaella ISSOGLIO demeurant 90 route de Gorbio, le Thuya Azur Park, 06500 MENTON, à compter du 29/03/2022. Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE. **Pour avis. La gérance.**

204353

FICETEX

Avocats au barreau de NICE

4 rue Kosma, 06000 NICE

**SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE****«Transports
Nice Savoie»**

Au capital de 23 782,05 €

Siège social : 25 chemin des Allées,

CHÂTEAUFEN-DE-GRASSE (06740)

958 809 592 RCS GRASSE

**AVIS DE
DISSOLUTION**

Les associés ont décidé par voie de consultation écrite, dont les votes ont été relatés dans le procès-verbal dressé par le gérant en date du 29 mars 2022, la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Monsieur Paul RAYNAUD a été nommé liquidateur de cette société avec tous pouvoirs.

Tous les documents concernant la liquidation de la société doivent être adressés C/o SELARL FICETEX, 4 rue Kosma, 06000 NICE, siège de liquidation.

Le gérant.

204351

LES CORPS ENERGIES

Société à responsabilité limitée

Au capital de 6 000 €

Siège social : 91 boulevard Gambetta,

06000 NICE

RCS NICE 539 699 264

**AVIS DE
DISSOLUTION**

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame TAUPY Martine épouse CRUTSCH, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur 1440 boulevard des Mimosas à LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE (06550). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NICE, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.**Le liquidateur.**

204349

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 22 mars 2022 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MECATRONICE

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 1 000 Euros

Siège : 25 rue Tonduti de l'Escarene, 06000 NICE.

Objet :

- Réparation d'autres biens personnels et domestiques,

- Réparation, vente et maintenance d'appareils électroniques, principalement dans le domaine de la mobilité électrique et des nouvelles technologies,

- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée : 99 années.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 32 "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Monsieur Mendi AITTAHAR demeurant 20 rue Assalit, 06000 NICE.

Immatriculation : Au RCS de NICE.

Pour avis.

204338

RECTIFICATIF

Suite à l'annonce n°204236 parue dans le présent journal du 31/03/2022 Il fallait lire : Il a également été décidé de transférer le siège à l'adresse suivante : 33 boulevard Maréchal Juin, 06800 CAGNES-SUR-MER.

204377

LA CAVE DU COUR

Société à responsabilité limitée

au capital de 5 000 €

Siège social :

24 rue de la Barillerie, 06300 NICE

823 620 786 RCS NICE

**DÉMISSION
DE CO-GÉRANT**

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique du 29/03/2022, il a été pris acte de la démission de M. Loïs GUENZATTI et Mme Hélène VOGLER-FINCK de leur mandat de co-gérant. Dépôt légal au TC de NICE.

204379

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte authentique reçu par Me Nathalie CATZARAS-MARCHÉ, notaire à NICE (06) du 05/04/2022, il a été constitué une SCI dénommée : SCI BOGRITA - Capital : 750 000 € apportés en numéraire. Siège : 82 avenue Jean de Noailles, 06400 CANNES. Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers. Gérant : Monsieur Ronald BEGOU demeurant quartier Sogara, BP 2287, PORT GENTIL (Gabon). Co-gérant : Madame Gladys OLENDÔ épouse BEGOU demeurant quartier Sogara, BP 2287, PORT GENTIL (Gabon). Cession de parts : Toute les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS CANNES.

204396

PACORA

SARL au capital de 3 000 €

Siège social : 115 rue de l'Abbé Groult,

75015 PARIS 15^e arrondissement

498 228 667 RCS PARIS

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

L'AGE du 04/04/2022 a décidé de transférer le siège social 19 boulevard Maurice Maeterlinck, 06300 NICE.

Gérant : M. ANCORA François, demeurant 19 boulevard Maurice Maeterlinck, 06300 NICE.

Radiation au RCS de PARIS et réimmatriculation au RCS de NICE.

**LES PETITES AFFICHES
DES ALPES-MARITIMES**

Société Nouvelle des Petites

Affiches des Alpes-Maritimes -

R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 -

4031 - Siège social, administration,

rédaction, publicité : Place du Palais,

17 rue Alexandre Mari, 06300 NICE -

Tél. : 04 93 80 72 72 - Fax : 04 93 80 73 00

E-mail : annonces@petitesaffiches.fr -

Site Internet : www.petitesaffiches.fr

Directeur de la publication : JM CIAIS

Commission paritaire n° 0723 / 79757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C. -

Prix HT du caractère par Arrêté

ministériel. Pour l'année 2022, le prix

du caractère est de 0,183 € HT

pour les Alpes-Maritimes.

Trulli Imprimerie, 120 chemin du Moulin

de la Clue, 06140 VENCE

Tél. 04 93 58 32 42

DÉPÔT LÉGAL AVRIL 2022

Illustration de Une : © SG



EGLÉ : LA TÊTE DANS LES NUAGES...

Parmi les artistes défendus par la galerie "Espace à Vendre", rue Assalit à Nice, la plupart sont des dessinateurs.

Une jeune femme d'origine lituanienne, **Eglé Vismanté**, marque les collectionneurs par sa forte présence artistique. Le dessin contemporain regagne ses lettres de noblesse, il a désormais son public : ceux d'Eglé se vendent très bien.

À la fois abstraits et figuratifs, faits de matériaux aussi éphémères que le fusain, la craie, le blanc d'Espagne, ils ont la densité d'une peinture. Eglé frotte, efface, reprend, gratte, laisse aller les coulures. L'aléatoire ne l'effraie pas. De ces moyens émerge une forme bien compacte mais qui laisse passer la lumière, à travers stries ou transparences. Les nuages

noirs passent. Atmosphère ! À trente et un ans, on est hyper sensible aux questions climatiques : *"la nature, les paysages affectés par l'homme sont très présents dans ma pratique"*. Elle remarque que l'art est forcément politique, ajoutant pourtant qu'elle *"n'aime pas imposer"* ses idées.

En écho avec l'actualité tragique, dans sa vie réelle, Eglé est marquée par l'emprise russe sur son pays : sa grand-mère a vu sa maison bombardée et son grand-père a été déporté au goulag. Elle passe rapidement le sujet.

Arson, le Carreau du temple...

Mais l'âme mélancolique de son pays d'origine ressurgit dans ses dessins. Alors qu'elle vit à présent dans la lumière de la Côte d'Azur, les légendes lituanienes ne sont jamais loin de son esprit. *"Il est fatidique de deviner le nom du nuage qui passe au-dessus de nos têtes"*, en référence à cette légende lituanienne où ce nuage se déverse comme un lac, avec tous ses poissons, engloutissant des villages entiers.

À la Villa Abandonnée, au sein du collectif Palam lors de l'exposition

"Orées", elle montrait des images de destruction de la tempête Alex dans une vidéo, chez elle un autre moyen d'expression.

Après ses études effectuées dans une école des Beaux Arts en Lituanie où elle apprend les bases du dessin et de la peinture de manière plus académique qu'on ne le fait en France, elle se retrouve par hasard à Nice. Elle se présentera au concours de la Villa Arson, cette école qui fait rêver tous les plasticiens en herbe. Son dossier, parmi cinq cents, est accepté : *"autant en Lituanie qu'à la Villa Arson j'ai eu la chance d'avoir d'excellents professeurs qui m'ont aidée à aller plus loin"*.

La Francis Bacon MB Art Foundation, à Monaco, institution dédiée à l'étude de l'œuvre, de la vie et du processus créatif du peintre britannique, lui décerne sa première bourse.

Eglé annonce sa prochaine exposition au Carreau du Temple en mai : **Drawing Now Art Fair** est la première foire d'art contemporain en Europe exclusivement consacrée au dessin. Elle y sera présentée par la galerie "Espace à Vendre".

Et pour ceux qui ne pourraient "monter" à Paris, Eglé Vismanté organise une journée porte ouverte de son atelier le 10 avril au 36 rue Richielmi à Nice.

Marie LESIMPLE

